RAPPORT UNIQUE DU **GROUPE FOYER** SUR SA SOLVABILITÉ ET SA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice 2019

Foyer

SOCIÉTÉ ANONYME

Sommaire

SOMMAIRE **2**

INTRODUCTION **4**

SYNTHESE **5**

A. ACTIVITE ET RESULTATS **7**

A.1 ACTIVITE 7
A.1.1 Informations sur le Groupe *7*
A.1.2 Autorité de surveillance *7*
A.1.3 Auditeur externe *7*
A.1.4 Détenteurs du capital *7*
A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe *7*
A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes *8*
A.1.7 Opérations importantes ou autres événements *9*
A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITES DE SOUSCRIPTION 9
A.2.1 Résultat des activités de souscription consolidées *9*
A.2.2 Résultat des activités de souscription de Foyer Assurances *11*
A.2.3 Résultat des activités de souscription de Foyer-ARAG *11*
A.2.4 Résultat des activités de souscription de Foyer Santé *12*
A.2.5 Résultat des activités de souscription de Foyer Réassurance *13*
A.2.6 Résultat des activités de souscription de Foyer Vie *13*
A.2.7 Résultat des activités de souscription de Raiffeisen Vie *14*
A.2.8 Résultat des activités de souscription de WEALINS *15*
A.2.9 Résultat des activités de souscription de GB Life Luxembourg *15*
A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT 16
A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs *16*
A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres *19*
A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations *20*
A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITES 20
A.5 INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE 20
A.6 AUTRES INFORMATIONS 20

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE **21**

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE 21
B.1.1 Description du système de gouvernance *21*
B.1.2 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période *22*
B.1.3 Politique et pratiques de rémunération *22*
B.1.4 Informations sur les transactions importantes *23*
B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE 23
B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences *23*
B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein *23*
B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE 23
B.3.1 Système de gestion des risques *23*
B.3.2 Intégration du système de gestion des risques *24*
B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) *25*
B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE 26
B.4.1 Description du système de contrôle interne *26*
B.4.2 Fonction de vérification de la conformité *27*
B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE 27
B.5.1 Description de la fonction d'audit interne *27*
B.5.2 Indépendance et objectivité *28*
B.6 FONCTION ACTUARIELLE 28
B.6.1 Description de la fonction actuarielle *28*
B.7 SOUS-TRAITANCE 29
B.8 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 29
B.9 ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE 29

C. PROFIL DE RISQUE **30**

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION 31
C.1.1 Risque de souscription en assurance Non-Vie *31*
C.1.2 Risque de souscription en assurance Vie *32*
C.1.3 Risque de souscription en assurance Santé *34*
C.2 RISQUE DE MARCHE 36
C.2.1 Description des risques de marché *36*
C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente » *40*
C.2.3 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché *40*

C.3 RISQUE DE CREDIT 42
C.3.1 Description du risque de crédit 42
C.3.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit 43
C.4 RISQUE DE LIQUIDITE 44
C.4.1 Description du risque de liquidité 44
C.4.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité 44
C.4.3 Bénéfices attendus inclus dans les primes futures 44
C.5 RISQUE OPERATIONNEL 45
C.6 AUTRES RISQUES MATERIELS 45
C.6.1 Risque juridique et réglementaire 45
C.6.2 Risques émergents 47
C.7 AUTRES INFORMATIONS 47

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE 48

D.1 ACTIFS 48
D.1.1 Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées 48
D.1.2 Actifs consolidés 50
D.1.3 Actifs de Foyer Assurances 51
D.1.4 Actifs de Foyer-ARAG 52
D.1.5 Actifs de Foyer Santé 52
D.1.6 Actifs de Foyer Réassurance 53
D.1.7 Actifs de Foyer Vie 53
D.1.8 Actifs de Raiffeisen Vie 54
D.1.9 Actifs de WEALINS 54
D.1.10 Actifs de GB Life Luxembourg 55
D.2 PROVISIONS TECHNIQUES 56
D.2.1 Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe 56
D.2.2 Valorisation des Provisions techniques non-vie 57
D.2.3 Valorisation des Provisions techniques vie 58
D.2.4 Valorisation des Provisions techniques Santé 59
D.2.5 Marge de risque 60
D.2.6 Niveau d'incertitude des provisions techniques 60
D.2.7 Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers 60
D.2.8 Ajustement égalisateur ("matching adjustment") 60
D.2.9 Correction pour volatilité ("volatility adjustment") 61
D.2.10 Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire 61
D.2.11 Déduction transitoire 61
D.2.12 Montants recouvrables en réassurance 61
D.2.13 Changement important des hypothèses pertinentes 62
D.3 AUTRES DETTES 62
D.3.1 Informations sur les méthodes de valorisation 62
D.3.2 Autres dettes au niveau des comptes consolidés 63
D.3.3 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances 63
D.3.4 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG 64
D.3.5 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Santé 64
D.3.6 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Réassurance 64
D.3.7 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie 64
D.3.8 Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie 65
D.3.9 Autres dettes au niveau des comptes de WEALINS 65
D.3.10 Autres dettes au niveau des comptes de GB Life Luxembourg 65
D.4 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 65

E. GESTION DU CAPITAL 66

E.1 FONDS PROPRES 66
E.1.1 Objectifs, politiques et Processus de gestion des fonds propres 66
E.1.2 Évaluation et classification des Fonds Propres 67
E.1.3 Différences avec les états financiers 69
E.1.4 Mesures transitoires 70
E.1.5 Méthode de calcul au niveau du Groupe 70
E.1.6 Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres 70
E.1.7 Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période 70
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET CAPITAL MINIMUM REQUIS 71
E.2.1 Capital de Solvabilité requis (SCR) 71
E.2.2 Minimum de capital requis (MCR) 73
E.3 DECLARATION RELATIVE A L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE POUR LE CALCUL DU SCR 74
E.4 DIFFERENCES ENTRE MODELE STANDARD ET MODELE INTERNE 74
E.5 MANQUEMENTS A L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE A L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS 74
E.6 AUTRES INFORMATIONS 74

Introduction

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (« SFCR ») décrit l'activité du Groupe Foyer et de ses filiales assurantielles, leur système de gouvernance, leur profil de risque en donnant également des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital. La structure du présent rapport découle de la réglementation prudentielle, notamment de l'annexe XX du règlement délégué (UE) n°2015/35 et peut être schématisée comme suit :

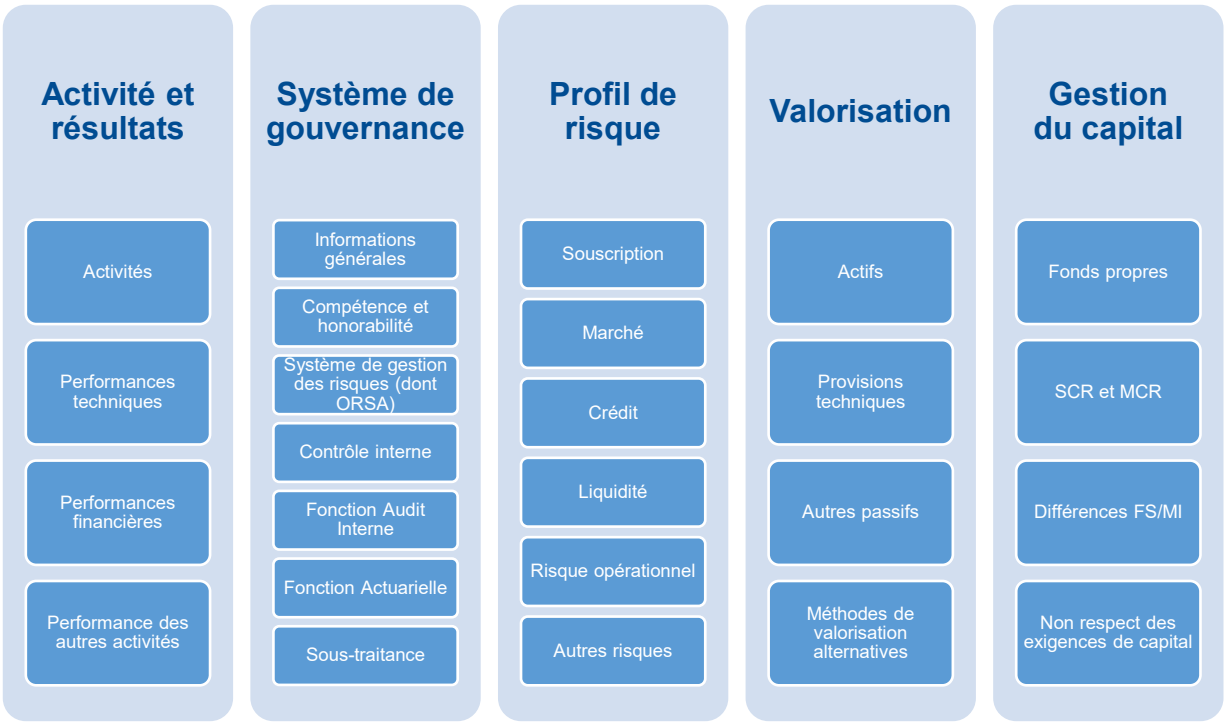

Le rapport unique traite les informations sur la solvabilité et la situation financière du Groupe Foyer consolidé, ainsi que celles

- des entités non-vie : Foyer Assurances S.A., Foyer-ARAG S.A. et Foyer Santé S.A. ;
- des entités vie : Foyer Vie S.A., Raiffeisen Vie S.A., WEALINS S.A. et GB Life Luxembourg S.A. ;
- de l'entreprise de réassurance Foyer Réassurance S.A.

Les informations du présent rapport présentent la situation à fin décembre 2019.

Les expressions « Groupe Foyer », le « Groupe » et/ou « Foyer » se rapportent à Foyer S.A. ainsi que ses filiales consolidées directes et indirectes.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en milliers d'euros (k€).

Synthèse

Activité et résultats

Foyer S.A. est la holding de tête du Groupe Foyer, groupe d'assurance et de gestion patrimoniale, acteur financier de premier plan au Luxembourg, tout en opérant au-delà des frontières du Grand-Duché. Depuis sa création en 1922, le Groupe a conservé son ancrage local et son actionnariat familial, synonymes d'indépendance et de solidité financière.

Le bénéfice consolidé après impôts s'élève à € 106,06 millions pour l'année 2019, comparé à € 94,82 millions au titre de l'année 2018, en progression de 11,9%.

Quant au chiffre d'affaires, les primes acquises brutes passent de € 1 804,06 millions de primes acquises brutes en 2018 à € 1 729,72 millions en 2019, soit une diminution de 4,1%.

Les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 478,15 millions. Les primes hors fronting de captives progressent de 8,6% grâce à la dynamique sur les marchés luxembourgeois et belge. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités de fronting diminue, en primes acquises, de 46,4% ce qui s'explique par la baisse de la contribution d'un contrat important.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Auto affichent une hausse de 6,3%, inchangée par rapport à celle observée en 2018. En assurance Non-Auto, les primes acquises brutes augmentent de 7,9%, à comparer à une progression de 5,5% en 2018.

La branche assurance santé poursuit son évolution très dynamique, avec un chiffre d'affaires en hausse de 21,4% sur le marché local. Nos activités en libre prestation de services santé ont, elles aussi, connu un développement commercial dynamique, progressant ainsi de 17,6% de 2018 à 2019.

Sur le marché belge, les primes acquises brutes enregistrent une progression de 13,3% par rapport à l'année 2018, et ce, dans un environnement concurrentiel tendu.

En assurance Vie, le chiffre d'affaires sur le marché luxembourgeois baisse de 4,3% par rapport à l'année 2018. Cette diminution s'explique par la reprise d'un grand plan de pension en 2018 sans équivalent en 2019.

Nos activités d'assurance vie en libre prestation de services ont, quant à elles, généré un chiffre d'affaires de € 1 016,78 millions, en diminution de 4,4% par rapport à 2018. Ce chiffre d'affaires inclura à partir de 2020 les primes de la société GB Life Luxembourg acquise le 30 décembre 2019.

Système de gouvernance

Le Groupe s'est doté d'un système de gouvernance adapté à sa structure, à la nature de ses activités ainsi qu'à son profil de risque. Ce système est décrit dans la Charte de gouvernance publiée sur le site internet[1] du Groupe.

Sa politique de gestion des risques se base sur un dispositif global de contrôle interne et de suivi des risques conçu pour permettre aux instances dirigeantes d'être informées de manière régulière et dans les meilleurs délais sur les risques majeurs et de disposer des informations et outils nécessaires à l'analyse et la gestion adéquate de ces risques. S'appuyant sur une organisation en trois lignes de défense et sur les quatre fonctions clés (gestion des risques, conformité, audit interne et actuariat) définies par la réglementation prudentielle, ce dispositif est conçu pour assurer que les risques auxquels le Groupe Foyer et les entités qui le composent sont exposés à travers leurs diverses activités sont identifiés, évalués et contrôlés d'une manière adéquate.

Les filiales assurantielles du Groupe s'inscrivent dans le cadre global de gouvernance du Groupe. Ses organes de pilotage ont donc la responsabilité de décliner et de mettre en œuvre au niveau des filiales les politiques définies au niveau du Groupe.

Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe Foyer et ses différentes entités assurantielles sont exposés à travers leurs diverses activités. Ces risques sont regroupés par nature : risque de souscription, risque de marché, risque de défaut, risque de liquidité, risque opérationnel et autres risques. Ce rapport présente différentes informations sur ces risques et leurs impacts. Il intègre également certains tests et études de sensibilité.

Ces risques sont régulièrement évalués au travers du processus ORSA qui envisage également leurs évolutions sur l'horizon du plan d'entreprise du Groupe et de ses filiales.

[1] http://groupe.foyer.lu/fr/gouvernance/charte-de-gouvernance

Évaluation des éléments de solvabilité

Le bilan établi suivant les normes Solvabilité II présente la situation du Groupe et de ses entités assurantielles arrêtée au 31 décembre 2019. Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux exigences de la réglementation prudentielle, notamment en ce qui concerne la valorisation des actifs financiers, ainsi que les best estimate des provisions techniques et la marge de risque.

Gestion du capital

Au-delà du respect des exigences de fonds propres réglementaires, le Groupe vise à maintenir le ratio de solvabilité au-dessus des seuils-cible qu'il s'est fixés dans l'appétence au risque déclinée au niveau du Groupe et de ses entités assurantielles.

Avec des fonds propres éligibles qui atteignent € 1.486,12 millions, le Groupe Foyer affiche un ratio de solvabilité de 256,7%, le capital de solvabilité requis (SCR) s'élevant quant à lui à € 578,98 millions.

Les fonds propres sont composés d'éléments de niveau 1 sans restriction, soit de la meilleure qualité, à concurrence de 99,50%. Pour précision, le solde de 0,50% résulte de l'emprunt subordonné de Raiffeisen Vie qui est classé en niveau 1 avec restriction.

Quant au minimum de capital requis (MCR), il s'élève à € 221,91 millions et il est couvert à 645,6% par des fonds propres éligibles de € 1.432,67 millions. Pour précision, les fonds propres d'autres secteurs financiers (€ 53,45 millions) pris en compte dans les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR ne sont pas éligibles pour couvrir le MCR.

Le Groupe Foyer et ses filiales assurantielles calculent leurs capitaux de solvabilité requis selon la formule standard telle que déterminée dans le cadre de la réglementation dite Solvabilité II. Il n'est pas fait usage des mesures transitoires autorisées par cette réglementation. La correction pour volatilité est appliquée à la courbe des taux d'intérêts sans risque fournie par le régulateur européen ; l'impact de cette correction reste modéré : sans cette correction, le ratio de solvabilité serait de 253,4%, au lieu du ratio de 256,7% calculé avec la correction.

Ces éléments sont le gage que le Groupe dispose de fonds propres qui lui permettent de mener à bien son activité, de soutenir son développement et d'assurer sa pérennité.

Pandémie Covid-19

Foyer a activé son plan de continuité pour faire face au confinement. Prévention et mesures d'hygiène pour ses collaborateurs, agents et bâtiments, déploiement du télétravail et d'outils collaboratifs qui se poursuivent sont autant de mesures prises par le Groupe pour limiter la propagation du virus et assurer une continuité de service à tous ses clients. Nous sommes convaincus que la réactivité de nos équipes dans la mise en place des mesures d'urgence, la bonne volonté de nos collaborateurs et la solidité financière du Groupe nous permettront de bien surmonter cette crise.

Cette crise a mis les marchés boursiers et financiers en ébullition depuis la mi-mars 2020, tout en notant un léger redressement depuis. Grâce à une gestion active de son portefeuille d'actifs mobiliers et à sa forte capitalisation, Foyer résiste à cette crise sanitaire, économique et financière sans précédent, tout en assurant la préservation de taux de solvabilité largement supérieurs aux exigences règlementaires.

A. Activité et résultats

A.1 ACTIVITÉ

A.1.1 Informations sur le Groupe

Foyer S.A. a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A (R.C.S. Luxembourg B 67 199). L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 novembre 2005 a décidé de modifier la dénomination de la société en Foyer S.A.

Le siège social de la société est établi à Leudelange. La société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

La société est la holding maison-mère du Groupe Foyer.

A.1.2 Autorité de surveillance

Les activités de l'ensemble des filiales assurantielles sont soumises au contrôle prudentiel du :

Commissariat aux Assurances
7, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
Téléphone : (+352) 22 69 11 - 1
Email : caa@caa.lu

A.1.3 Auditeur externe

Les comptes sociaux consolidés de Foyer S.A. et les comptes sociaux de ses filiales sont audités par :

Deloitte Audit

20, Boulevard de Kockelscheuer

L-1821 Luxembourg

A.1.4 Détenteurs du capital

La structure de l'actionnariat de Foyer S.A. au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Foyer Finance S.A.	57,57%
Luxempart	27,94%
Public et Institutions	1,96%
Foyer S.A.	12,53%
Total	**100,00%**

A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe

Avec les sociétés affiliées, Foyer forme un groupe qui est actif principalement dans les assurances et la gestion financière (« le Groupe »).

Foyer S.A. est la société-mère du Groupe Foyer.

Le périmètre du Groupe comprend les sociétés suivantes :

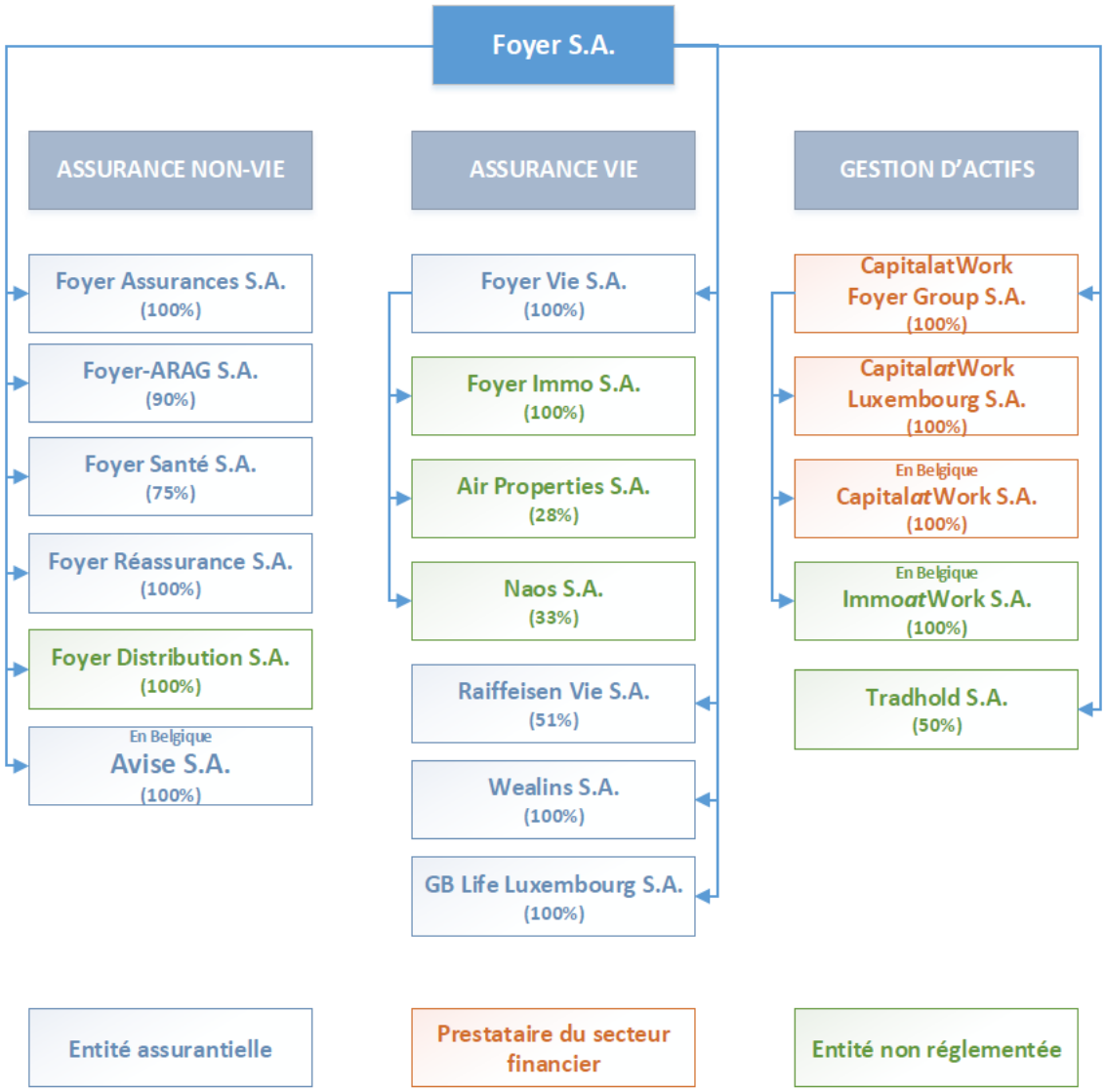

Au 31 décembre 2019, le Groupe employait 719 personnes au Luxembourg et 66 dans le reste de l'Europe.

Foyer S.A. ne dispose d'aucune succursale, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger.

Néanmoins, elle détient des sociétés filiales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, dont certaines disposent de succursales à l'étranger.

A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes

Le Groupe Foyer exerce les métiers d'assurance, de prévoyance et de valorisation patrimoniale.

Ces métiers sont exercés à travers cinq business lines :

- l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg (Non-Vie, Vie et Santé),
- l'assurance Non-Vie dans le Sud de la Belgique,
- l'assurance Santé pour expatriés,
- l'assurance Vie en libre prestation de services au sein de l'Union Européenne, ainsi que sur certains marchés ciblés
- la gestion et la structuration patrimoniales au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans le domaine des assurances, le Groupe souscrit principalement en branches dommages, assistance, accident, maladie et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie. Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne ainsi que sur certains marchés ciblés via ses filiales WEALINS S.A. et GB Life Luxembourg S.A. Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services dans le Sud de la Belgique via ses filiales Foyer Assurances S.A. et Foyer-ARAG S.A. et dans le domaine des expatriés dans le monde entier via Foyer Santé S.A.

Dans la gestion financière, le Groupe opère via ses filiales CapitalatWork au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas, en gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers, ainsi qu'en intermédiation financière.

A.1.7 Opérations importantes ou autres événements

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe Foyer a réalisé les opérations importantes suivantes :

- acquisition de la totalité des actions de la société d'assurances vie GB Life Luxembourg S.A. ; clôturée le 30 décembre, cette acquisition n'impacte dès lors pas les résultats du Groupe Foyer pour l'exercice 2019 ; ceci étant, le présent rapport traite la société GB Life Luxembourg à l'instar des autres entités assurantielles du Groupe
- acquisition à hauteur d'une détention de 33% de la société immobilière Naos S.A. qui détient un immeuble de bureaux situé à Esch-Belval ;
- acquisition au 1er janvier de 11.000 actions dans Raiffeisen Vie de la Banque Raiffeisen, augmentant ainsi la détention de Foyer S.A. de 50% à 51%.
- transformation de l'ancienne société de gestion CapitalatWork Management Company S.A. en une société holding dénommée CapitalatWork Luxembourg S.A.
- suite à l'entrée du Fonds Européen d'Investissement dans le capital de Microlux S.A., le pourcentage de participation de Foyer S.A. dans la société est descendu à moins de 20%. Pour cette raison, Microlux S.A. n'apparait plus dans le périmètre de consolidation de Foyer S.A.

Depuis la clôture de l'exercice 2019, il y a lieu de relever que la crise du Covid-19 a introduit un niveau d'incertitude supplémentaire. Ainsi, les mesures prises par les autorités pour limiter la propagation du virus et les conséquences que cette pandémie aura sur l'environnement économique, commercial et opérationnel dans lequel le Groupe évolue, auront des impacts lourds sur l'évolution du Groupe, impacts qui sont difficilement quantifiables.

Dans ce contexte, nous ne pensons pas pouvoir maintenir, sur le marché local, un taux de développement de nos activités en 2020 comparable à celui des années précédentes. Nos activités en libre prestation de services et de gestion patrimoniale continueront leur développement commercial sur leurs marchés respectifs, mais devront, comme sur le marché local, faire face à beaucoup d'incertitudes.

A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION

Les sections suivantes traitent des résultats de souscription du Groupe et de chacune de ses entités assurantielles, à un niveau agrégé ainsi que par ligne d'activité importante et zone géographique importante.

A.2.1 Résultat des activités de souscription consolidées

Le chiffre d'affaires, comptabilisé selon les principes luxembourgeois, passe de € 1 804,06 millions de primes acquises brutes en 2018 à € 1 729,72 millions en 2019, soit une diminution de 4,1%.

A.2.1.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

Le secteur des **activités d'assurance Non-Vie** du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer-ARAG, Foyer Santé et Foyer Réassurance.

En 2019, les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 478,15 millions. Les primes hors fronting de captives progressent de 8,6% grâce à la dynamique sur les marchés luxembourgeois et belge. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités de fronting diminue, en primes acquises, de 46,4% ce qui s'explique par la baisse de la contribution d'un contrat important.

Pour l'année 2019, la charge des sinistres de l'activité d'assurance Non-Vie, brute de réassurance, augmente de 57,7%. Si on ne tient pas compte de la sinistralité sur les affaires captives, la charge des prestations d'assurance Non-Vie augmente de 38,4%. Cette progression est liée surtout à deux événements exceptionnels, à savoir la tornade du 9 août 2019 dans le sud du Grand-Duché et à un grand sinistre industriel.

Pour l'activité d'assurance Non-Vie, la ventilation des principaux résultats entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2019	2018	2019	2018
Primes brutes émises	493 634	450 476	-	-
Primes brutes acquises	478 154	495 359	-	-
Charge des sinistres brute	-378 370	-238 892	-13	-12
Frais d'exploitation bruts	-113 555	-105 577	-2	-3
Solde de réassurance	54 712	-97 732	12	9

Le Groupe ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

Les **activités d'assurance Vie** sont regroupées dans les sociétés Foyer Vie, Raiffeisen Vie, WEALINS et GB Life Luxembourg ; l'acquisition de cette dernière société s'étant clôturée le 30 décembre 2019, ses activités n'impacteront les résultats consolidés du Groupe qu'à partir de l'exercice 2020.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Vie s'élèvent à € 234,78 millions en 2019, en baisse de 4,3% par rapport à l'année 2018. Cette diminution s'explique par la reprise d'un grand plan de pension en 2018 sans équivalent en 2019.

Les primes collectées en libre prestation de services atteignent € 1 016,78 millions, en diminution de 4,4% par rapport à 2018.

L'activité d'assurance vie est exercée uniquement en assurance directe. Les primes brutes émises peuvent être ventilées de plusieurs manières :

k€	Assurance directe	
	2019	2018
Primes individuelles	1 184 728	1 219 209
Primes au titre de contrats de groupe	61 733	92 553
Primes périodiques	158 971	131 378
Primes uniques	1 087 490	1 180 384
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	37 702	28 560
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	161 214	188 265
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	1 047 545	1 094 937
Solde de réassurance	-1 411	-2 109

A.2.1.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Les primes brutes émises en assurance non-vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2019	2018
Captives (non ventilées)	64 111	53 923
Luxembourg (hors captives)	393 146	364 491
Belgique	28 115	24 875
Autres pays membres de l'UE	7 097	5 864
Pays hors de l'UE	1 165	1 323
Total	493 634	450 476

Les primes brutes émises en assurance vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2019	2018
Luxembourg	257 744	328 473
Autres pays membres de l'UE	701 025	847 913
Pays hors de l'UE	287 691	135 376
Total	1 246 460	1 311 762

A.2.1.3 Résultat des autres activités consolidées

L'activité de gestion d'actifs est composée des sociétés CapitalatWork Foyer Group et Foyer S.A. Les commissions de gestion d'actifs sont perçues par le groupe CapitalatWork dans des pays de l'Union Européenne.

La société holding perçoit des revenus financiers et ne réalise pas de chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2019, CapitalatWork Foyer Group S.A. gère des actifs pour un total de € 7 949,56 millions, ce qui représente une augmentation de 12,1% depuis le 31 décembre 2018. La contribution au résultat consolidé de CapitalatWork Foyer Group S.A. s'élève à € 13,51 millions en 2019, en hausse de 12,5% par rapport à 2018.

A.2.2 Résultat des activités de souscription de Foyer Assurances

Les primes émises en assurance directe s'élèvent en 2019 à € 435,2 millions, ce qui constitue une croissance de 8,63% par rapport à 2018. Sur le marché domestique et hors captives, les primes émises ont progressé de 6,60% par rapport à l'exercice précédent. Sur ce même marché, les primes acquises ont progressé de 6,88% par rapport à l'exercice précédent.

Les primes acquises en auto progressent de 6,28% pour s'établir à € 203,3 millions. En non-auto, les primes acquises augmentent de 7,80% par rapport à l'année précédente.

En Belgique, et plus particulièrement dans la partie francophone et germanophone du pays, nos primes acquises en auto et en habitation augmentent de 13,11% malgré un marché saturé et concurrentiel et cela grâce à des nouveaux produits ainsi qu'au support et aux moyens techniques mis à disposition de nos courtiers partenaires.

Les primes acquises des captives diminuent de 46,38% par rapport à l'exercice précédent qui profitait d'une prime exceptionnelle.

La charge sinistre nette de réassurance s'élève à € 202,8 millions en progression de 16,84% par rapport à 2018, suite à des évènements catastrophiques dont surtout la tornade du 9 août 2019.

A.2.2.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2019	2018	2019	2018
Primes brutes émises	435 157	400 581	-	-
Primes brutes acquises	421 067	446 759	-	-
Charges des sinistres brutes	-344 363	-209 881	-13	-12
Frais d'exploitation bruts	-100 402	-94 029	-2	-3
Solde de réassurance	38 880	-112 004	12	9

Foyer Assurances ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

La ventilation pour les principaux groupes de branches à l'intérieur de l'assurance directe peut être présentée comme suit :

k€	Incendie et autres dommages aux biens	Automobile Responsabilité civile	Automobile Autres branches	Responsabilité civile
Primes brutes émises	147 190	74 526	143 769	33 794
Primes brutes acquises	139 091	73 621	139 873	33 959
Charges des sinistres brutes	-138 915	-40 107	-102 653	-16 687
Frais d'exploitation bruts	-28 347	-17 840	-37 467	-8 615
Solde de réassurance	27 551	-8 628	199	-4 765

A.2.2.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 435 157 (2018 : k€ 400 581) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2019	2018
Luxembourg	390 640	365 806
Autres pays membres de l'EEE	44 517	34 775

A.2.3 Résultat des activités de souscription de Foyer-ARAG

Les primes brutes émises en assurance directe s'élèvent en 2019 à € 14,9 millions, ce qui constitue une croissance de 10,0% par rapport à 2018. Les primes acquises nettes progressent de 7,3% pour s'établir à € 13,7 millions.

La charge sinistre nette de réassurance s'élève à € 6,5 millions en diminution de 4,1% par rapport à 2018.

A.2.3.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2019	2018
Primes brutes émises	14 890	13 536
Primes brutes acquises	14 299	13 085
Charges des sinistres brutes	-6 531	-6 810
Frais d'exploitation bruts	-3 113	-2 828
Solde de réassurance	-211	-124

L'activité d'assurance directe s'exerce entièrement dans la branche « Protection juridique ».

Foyer-ARAG n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

A.2.3.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 14 890 (2018 : k€ 13 536) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2019	2018
Luxembourg	13 537	12 350
Belgique	1 353	1 186

A.2.4 Résultat des activités de souscription de Foyer Santé

Les primes brutes émises en assurance directe s'élèvent en 2019 à € 43,6 millions, ce qui constitue une croissance de 19,9% par rapport à 2018. Les primes acquises nettes progressent de 20,5% pour s'établir à € 41,3 millions.

La charge sinistre nette de réassurance s'élève à € 26,4 millions en progression de 23,1% par rapport à 2018.

A.2.4.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2019	2018
Primes brutes émises	43 587	36 359
Primes brutes acquises	42 788	35 515
Charges des sinistres brutes	-27 134	-21 859
Frais d'exploitation bruts	-9 140	-7 650
Solde de réassurance	-255	-274

Les résultats de l'activité d'assurance Non-Vie ont été réalisés exclusivement dans les branches « Accident » et « Maladie ».

Foyer Santé n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

A.2.4.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises, soit k€ 43 587 (2018 : k€ 36 359) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2019	2018
Luxembourg	35 381	29 227
Autres pays membres de l'EEE	7 041	5 809
Autres pays	1 165	1 323

A.2.5 Résultat des activités de souscription de Foyer Réassurance

Le montant total des primes brutes émises de k€ 41 479 (2018 : k€ 36 186) est relatif à des contrats d'assurance Non-Vie.

k€	Assurance directe	
	2019	2018
Primes brutes émises	41 479	36 186
Primes brutes acquises	41 479	36 186
Charges des sinistres brutes	-19 070	-16 204
Frais d'exploitation bruts	-5 972	-5 148
Solde de réassurance	-	-

Foyer Réassurance n'a pas d'activité de rétrocession en réassurance. L'ensemble des primes sont émises au Luxembourg.

A.2.6 Résultat des activités de souscription de Foyer Vie

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'élève à € 208,8 millions, ce qui constitue une diminution de 12,7% par rapport à l'exercice précédent.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,6 million.

Le résultat du compte technique de l'assurance Vie dans les Comptes annuels affiche un bénéfice de € 62,5 millions, contre € 4,1 millions en 2018. Cette hausse sensible s'explique par d'importantes reprises de corrections de valeur et des réalisations de placements dans cet exercice.

A.2.6.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2019	2018
Primes individuelles	147 109	146 771
Primes au titre de contrats de groupe	61 733	92 553
Primes périodiques	147 017	126 122
Primes uniques	61 825	113 202
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	28 327	24 373
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	151 495	184 058
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	29 020	30 893
Solde de réassurance	-1 182	-1 266

Foyer Vie n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

A.2.6.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 208 842 (2018 : k€ 239 324) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2019	2018
Luxembourg	181 455	217 690
Autres pays membres de l'UE	27 387	21 634

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

A.2.7 Résultat des activités de souscription de Raiffeisen Vie

Le chiffre d'affaires s'élève à € 20,8 millions, ce qui constitue une augmentation de 13,6% par rapport à l'exercice précédent.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,8 million.

Le résultat du compte technique de l'assurance Vie affiche en 2019 un bénéfice de € 6,2 millions, contre € 3,0 millions en 2018.

A.2.7.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2019	2018
Primes individuelles	20 834	18 335
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	10 045	9 017
Primes uniques	10 789	9 318
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	9 372	8 371
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	9 719	8 413
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	743	1 551
Solde de réassurance	177	-778

Toutes les primes émises sont émises au titre de contrats individuels, Raiffeisen Vie ne souscrivant pas de contrats d'assurance de groupe.

Par ailleurs, Raiffeisen Vie n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

A.2.7.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 20 834 (2018 : k€ 18 335) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2019	2018
Luxembourg	19 933	17 566
Autres pays membres de l'UE	901	769

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

A.2.8 Résultat des activités de souscription de WEALINS

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2019 s'élève à € 1 016,8 millions en baisse de 4,4% par rapport à 2018.

Les prestations (rachats partiels et totaux, décès, échéances, hors frais de gestion et réassurance) s'élèvent à € 814.9 millions en 2019 contre € 649,3 millions en 2018 (+25,5%).

A.2.8.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2019	2018
Primes individuelles	1 016 785	1 063 271
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	1 909	748
Primes uniques	1 014 876	1 062 523
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	3	3
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	1 016 782	1 063 268
Solde de réassurance	-407	-453

WEALINS ne souscrit pas d'affaires Groupe et pour la quasi-totalité des primes souscrites, le risque de placement est supporté par les souscripteurs. La quasi-totalité des primes sont des primes uniques (99,9%).

A.2.8.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 1 016 785 (2018 : k€ 1 063 271) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2019	2018
Luxembourg	56 356	102 000
Autres pays membres de l'EEE	672 738	825 895
Autres pays	287 691	135 376

A.2.9 Résultat des activités de souscription de GB Life Luxembourg

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2019 s'élève à € 122,8 millions en baisse de 15,4% par rapport à 2018.

Les prestations (rachats partiels et totaux, décès, ...) s'élèvent à € 300,1 millions en 2019 contre € 259,0 millions en 2018 (+15,9%).

A.2.9.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2019	2018
Primes individuelles	122 777	145 057
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	1 157	1 217
Primes uniques	121 620	143 840
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	1 157	1 217
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	-	15
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	121 620	143 840
Solde de réassurance	-1 614	-2 242

GB Life Luxembourg ne souscrit pas d'affaires Groupe et pour la quasi-totalité des primes souscrites, le risque de placement est supporté par les souscripteurs.

A.2.9.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 122 777 (2018 : k€ 145 057) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2019	2018
Luxembourg	17 014	18 229
Autres pays membres de l'EEE	105 763	125 345
Autres pays	-	1 483

A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les comptes annuels consolidés sont établis en évaluant à la juste valeur certains instruments financiers (titres de placement et instruments dérivés), à la différence des comptes annuels de Foyer S.A. et de ses filiales qui présentent seulement des corrections de valeur en situation de moins-value latente.

A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs

A.3.1.1 Comptes consolidés de Foyer S.A.

Le tableau ci-dessous présente les produits et charges reconnus par le résultat et relatifs :

- aux placements, y compris aux terrains et constructions, aux prêts et dépôts,
- aux placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux,
- aux dépôts, à la trésorerie et aux autres dettes envers les établissements de crédit,
- aux actions propres.

La variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est renseignée dans la réserve de réévaluation des titres. Au cours de l'exercice 2019, cette variation présente un produit de € 189 386,6 milliers (2018 : une charge de € 229 889,1 milliers) avant impôts différés.

Résultats financiers sous LuxGAAP FVO (en k€)	31.12.2019	31.12.2018	Var. 2019/2018	Var. %
Plus et moins-values sur titres	30 533,4	25 537,1	4 996,3	-1,0%
Revenus sur titres et autres actifs	84 763,0	93 819,8	-9 056,8	2,0%
Charges financières	-22 067,7	-21 296,1	-771,4	-0,1%
Total sur placements	**93 228,7**	**98 060,8**	**-4 832,1**	**1,6%**
Rappel du résultat sur contrats en unités de compte	1 150 578,7	-533 090,4	1 683 669,1	N/A
Résultat financier total	**1 243 807,4**	**-435 029,6**	**1 678 837,0**	**N/A**

Les commissions de gestion prélevées au sein du Groupe par CapitalatWork Foyer Group S.A. sont éliminées des postes « charges des placements ». Réciproquement, les commissions rétrocédées par CapitalatWork aux sociétés d'assurance vie sont éliminées du poste « produits des autres placements ». Ces opérations réciproques entre les secteurs d'activité du Groupe n'ont pas d'incidence sur le résultat consolidé. Elles sont éliminées en contrepartie de postes dédiés dont la somme est donc nulle. Ces postes sont présentés dans les charges des placements pour les sociétés d'assurance et dans les frais d'exploitation nets pour les autres activités.

A.3.1.2 Informations concernant Foyer Assurances S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2019	2018
Produits provenant de terrains et constructions	140	24
Produits provenant d'autres placements	19 625	21 049
Reprise corrections de valeur sur placements	7 067	108
Profits provenant de la réalisation de placements	22 633	20 466
Total des produits des placements	**49 465**	**41 647**
Charges de gestion de placement	-5 543	-4 955
Dotations moins-values non réalisées	-2 108	-14 151
Pertes provenant de la réalisation de placements	-2 485	-5 231
Total des charges des placements	**-10 136**	**-24 337**
Résultat net des placements	**39 329**	**17 310**

A.3.1.3 Informations concernant Foyer-ARAG S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2019	2018
Produits provenant d'autres placements	1 095	895
Reprise corrections de valeur sur placements	547	5
Profits provenant de la réalisation de placements	1 049	888
Total des produits des placements	**2 691**	**1 788**
Charges de gestion de placement	-240	-121
Dotations moins-values non réalisées	-18	-637
Pertes provenant de la réalisation de placements	-2	-316
Total des charges des placements	**-260**	**-1 074**
Résultat net des placements	**2 431**	**714**

A.3.1.4 Informations concernant Foyer Santé S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2019	2018
Produits provenant d'autres placements	1 637	1 386
Reprise corrections de valeur sur placements	776	5
Profits provenant de la réalisation de placements	1 110	198
Total des produits des placements	**3 523**	**1 589**
Charges de gestion de placement	-484	-408
Dotations moins-values non réalisées	-142	-1 162
Pertes provenant de la réalisation de placements	-33	-520
Total des charges des placements	**-659**	**-2 090**
Résultat net des placements	**2 864**	**-501**

A.3.1.5 Informations concernant Foyer Réassurance S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2019	2018
Produits provenant d'autres placements	1 138	738
Reprise corrections de valeur sur placements	936	3
Profits provenant de la réalisation de placements	253	39
Total des produits des placements	**2 327**	**780**
Charges de gestion de placement	-282	-294
Dotations moins-values non réalisées	-43	-1 201
Pertes provenant de la réalisation de placements	-13	-260
Total des charges des placements	**-338**	**-1 755**
Résultat net des placements	**1 989**	**-975**

A.3.1.6 Informations concernant Foyer Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2019	2018
Produits provenant de terrains et constructions	12	8
Produits des entreprises liées	420	381
Produits des participations	623	533
Produits provenant d'autres placements	47 942	50 355
Reprise corrections de valeur sur placements	17 940	251
Profits provenant de la réalisation de placements	45 892	40 312
Total des produits des placements	**112 828**	**91 840**
Plus-values non réalisées s/placements UC	**23 130**	**3 866**
Charges de gestion de placement	-8 690	-6 213
Dotations moins-values non réalisées	-5 696	-42 611
Pertes provenant de la réalisation de placements	-9 288	-18 772
Total des charges des placements	**-23 674**	**-67 596**
Moins-values non réalisées s/placements UC	**-496**	**-13 511**
Résultat net des placements (hors placements UC)	**89 154**	**24 244**

A.3.1.7 Informations concernant Raiffeisen Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2019	2018
Produits provenant d'autres placements	4 666	4 237
Reprise corrections de valeur sur placements	1 242	13
Profits provenant de la réalisation de placements	3 210	1 591
Total des produits des placements	**9 118**	**5 841**
Plus-values non réalisées s/placements UC	**1 009**	**126**
Charges de gestion de placement	-1 386	-809
Dotations moins-values non réalisées	-363	-2 315
Pertes provenant de la réalisation de placements	-128	-996
Total des charges des placements	**-1 877**	**-4 120**
Moins-values non réalisées s/placements UC	**-1**	**-484**
Résultat net des placements (hors placements UC)	**7 241**	**1 721**

A.3.1.8 Informations concernant WEALINS S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2019	2018
Produits provenant de terrains et constructions	510	428
Produits provenant d'autres placements	11 082	13 905
Reprise corrections de valeur sur placements	1 650	13
Profits provenant de la réalisation de placements	9 525	8 498
Total des produits des placements	**22 767**	**22 844**
Plus-values non réalisées s/placements UC	**1 172 629**	**88 812**
Charges de gestion de placement	-5 720	-6 145
Dotations moins-values non réalisées	-198	-5 517
Pertes provenant de la réalisation de placements	-802	-1 957
Total des charges des placements	**-6 720**	**-13 619**
Moins-values non réalisées s/placements UC	**-45 692**	**-612 079**
Résultat net des placements (hors placements UC)	**16 047**	**9 225**

A.3.1.9 Informations concernant GB Life Luxembourg S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2019	2018
Produits provenant d'autres placements	25 075	21 671
Profits provenant de la réalisation de placements	91 436	47 546
Total des produits des placements	**116 511**	**69 217**
Plus-values non réalisées s/placements UC	**213 433**	**31 525**
Charges de gestion de placement	-8 749	-9 668
Pertes provenant de la réalisation de placements	-49 248	-32 546
Total des charges des placements	**-57 997**	**-42 214**
Moins-values non réalisées s/placements UC	**-10 370**	**-155 860**
Résultat net des placements (hors placements UC)	**58 514**	**27 003**

A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres

Les plus- ou moins-values latentes sur investissements du Groupe comptabilisées directement en fonds propres sont les suivantes pour les comptes consolidés de Foyer S.A. :

k€	Actions	Obligations	31.12.2019
Plus- et moins-values latentes	106 651	137 514	244 165
Impôts différés	-25 641	-34 955	-60 496
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	81 010	102 659	183 669
dont part du Groupe	79 199	98 413	177 612
dont part des intérêts minoritaires	1 811	4 246	6 057

k€	Actions	Obligations	31.12.2018
Plus- et moins-values latentes	42 032	3 176	45 208
Impôts différés	-9 466	-223	-9 689
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	32 566	2 953	35 519
dont part du Groupe	32 410	2 984	35 394
dont part des intérêts minoritaires	156	-31	125

La réserve de réévaluation des titres renseigne la variation des plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente. Les plus- ou moins-values latentes sur les titres détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes.

Les plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont diminuées des impôts différés qui deviendront exigibles en cas de vente de ces titres. Les plus- ou moins-values réalisées lors de la vente sont alors recyclées par le compte de profits et pertes.

Les filiales de Foyer S.A. établissant leur compte en LuxGAAP, il n'y a pas de profits et pertes générés par les investissements comptabilisés directement en fonds propres pour ces sociétés.

A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations

Le Groupe ainsi que ses filiales n'ont réalisé aucun investissement dans des titrisations.

A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITÉS

La performance des autres activités provient de l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés du groupe CapitalatWork ainsi que par l'activité des sociétés holding.

k€	31.12.2019	31.12.2018
Autres activités		
Commissions de gestion d'actifs	52 008	41 980
Frais d'exploitation nets	-31 276	-31 445
Produits et charges des placements	384	4 139
Autres produits et charges	-198	-176
Résultat avant impôts des autres activités	**20 918**	**14 498**

A.5 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE

Les principales opérations et transactions intragroupe sont les suivantes :

- opérations techniques en relation avec la réassurance interne entre Foyer Assurances et Foyer Réassurance et entre Foyer Santé et Foyer Réassurance ;
- les frais de gestion payés par toutes les sociétés du groupe Foyer qui détiennent un portefeuille titre (à l'exception de Raiffeisen Vie) à CapitalatWork Foyer Group ;
- les intérêts payés sur emprunts et emprunts subordonnés par Raiffeisen Vie à Foyer S.A. et par Foyer Immo, Air Properties et Naos à Foyer Vie ;
- les frais généraux payés par toutes les sociétés du Groupe à Foyer Assurances pour les services fournis par cette dernière au niveau du support informatique, des ressources humaines, du recrutement et de la formation, de la tenue des comptes, du conseil juridique, des services généraux, etc.
- les dividendes payés par les filiales à Foyer S.A.

A.6 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe et ses filiales assurantielles n'ont pas identifié d'autre information importante nécessitant une publication dans le présent chapitre.

B. Système de gouvernance

Pour le Conseil d'Administration de Foyer S.A., les Conseils d'Administration des filiales du Groupe et la Direction, le système de gouvernance décrit ci-après est en adéquation et proportionnel à la nature, au niveau et à la complexité des risques inhérents aux activités du Groupe.

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1 Description du système de gouvernance

Foyer S.A. a adopté un ensemble de règles de gouvernance dans sa Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de Gouvernance »). Cette Charte de Gouvernance est disponible sur le site web http://groupe.foyer.lu et est actualisée régulièrement. La dernière mise à jour date du 12 juin 2018.

La Charte définit notamment :

- la structure et l'organisation du Groupe Foyer ;
- le rôle et le mode de fonctionnement des Assemblées Générales des actionnaires ;
- le rôle, la composition, la Présidence, le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que la délégation de la gestion journalière ;
- le rôle, la composition et le mode de fonctionnement des Comités spécialisés du Conseil d'Administration, à savoir le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- le rôle, la composition et le mode de fonctionnement de la Direction (gestion journalière) ;
- le rôle des fonctions clés ;
- les valeurs du Groupe ;
- le profil de compétence du Conseil d'Administration et de la Direction.

Elle s'applique aussi transversalement à l'ensemble des filiales du Groupe.

B.1.1.1 Conseil d'Administration

Conformément à la Charte de Gouvernance, *« chaque société du Groupe est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration, et après que celui-ci ait recueilli l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A. »*

La composition du Conseil d'Administration de Foyer S.A. est publiée annuellement sur le site internet.

B.1.1.2 Comités du Conseil d'Administration

La Charte stipule que « *Conformément aux statuts, le conseil d'administration de Foyer S.A. a établi des comités spécialisés qui l'assistent et le conseillent dans des domaines spécifiques qu'ils traitent en détail.*

Il s'agit des comités suivants :

- *le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques,*
- *le Comité de Nomination et de Rémunération.*

Les attributions de ces comités s'étendent à l'ensemble des sociétés formant le Groupe. »

B.1.1.3 Direction

Le rôle, la composition et le mode de fonctionnement de la Direction sont définis dans la Charte de Gouvernance.

La Direction du Groupe est organisée d'une manière transversale à l'ensemble des entités du Groupe Foyer. Elle comporte 11 membres.

B.1.1.4 Fonctions clés

Le système de gouvernance du Groupe inclut la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. Ces fonctions sont considérées comme des fonctions clés et sont, par conséquent, également des fonctions importantes et critiques.

Toutes les personnes qui exercent des fonctions clés doivent également remplir les exigences de compétence et d'honorabilité. Elles sont désignées par le Conseil d'Administration de Foyer S.A. sur proposition de son administrateur délégué pour les fonctions clés au niveau du Groupe, respectivement par les Conseils des filiales assurantielles et financières pour les fonctions clés de ces entités. Elles sont toutes soumises à des obligations de notification à l'autorité de contrôle correspondante.

Toutes ces fonctions de contrôle indépendantes ont un accès direct au Comité Exécutif, mais également aux différents Conseils d'Administration, soit directement, soit à travers le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques et sans devoir passer préalablement par le Comité Exécutif.

Dans un souci d'efficacité opérationnelle et d'optimisation des ressources, de nombreux services opérationnels fonctionnent d'une manière transversale au niveau des différentes entités du Groupe. Il en est de même des fonctions clés définies par la réglementation prudentielle qui, opérationnellement, sont attribuées au niveau du Groupe et sont exercées d'une manière transversale à toutes les entités assurantielles du Groupe. Conformément à la législation en vigueur, chaque entité a désigné une personne, administrateur ou employé de l'entité concernée, responsable de la fonction clé sous-traitée.

B.1.2 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période

La société GB Life Luxembourg S.A., acquise le 30 décembre 2019, est intégrée dans le système de gouvernance du Groupe Foyer.

Aucun autre changement important n'est à signaler au niveau du système de gouvernance.

B.1.3 Politique et pratiques de rémunération

B.1.3.1 Principes de la politique de rémunération

La Charte de Gouvernance définit au chapitre IV.3 le rôle, la composition et le fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération. Celui-ci a en outre « *pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans toutes les matières relatives à la rémunération des administrateurs et des membres de la Direction* » du Groupe.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale.

En ce qui concerne les collaborateurs de Foyer, y compris la Direction et les fonctions clés, la politique de rémunération est établie au niveau du Groupe de façon à attirer, garder et motiver des collaborateurs hautement qualifiés dans leurs domaines d'expertise. Elle s'établit en tenant compte d'une gestion saine des risques et s'aligne sur la stratégie et les objectifs à long terme de l'entreprise. Elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle s'inspire des politiques de rémunération pratiquées sur la place et applique la convention collective du secteur des assurances.

B.1.3.2 Critères de performance individuelle ou collective

La rémunération de la Direction est basée sur une évaluation annuelle de leurs prestations par rapport aux objectifs de Foyer S.A. La rémunération variable est déterminée en fonction d'une formule préétablie, prenant en considération les résultats consolidés de Foyer S.A., les résultats de la/des sociétés dans la(les)quelle(s) l'Executive Manager a une influence prépondérante, ainsi que le taux de réalisation d'objectifs individuels fixés annuellement.

Les composantes fixes et variables de la rémunération représentent la rémunération totale.

Un équilibre approprié entre composante fixe et variable permet une politique souple en matière de rémunération variable et notamment la possibilité pour FOYER de ne pas payer de rémunération variable.

Les collaborateurs du Groupe ont également droit à une rémunération variable. Celle-ci est attribuée en combinant :

- la performance individuelle du collaborateur ;
- la performance de l'unité d'exploitation concernée ;
- les résultats du Groupe.

Elle reflète des performances durables, ajustées aux risques, et supérieures aux attentes requises pour la fonction de l'employé. La rémunération variable n'est pas garantie et n'encourage pas une prise de risque excessive.

La rémunération variable totale est de l'ordre de 13% de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des effectifs pour l'ensemble des sociétés d'assurances du Groupe.

Foyer a mis en place depuis 2009 un plan d'attribution d'options d'achat sur des actions de Foyer S.A., en faveur des membres du Comité Exécutif Groupe. Le but de ce plan est de fidéliser le Comité Exécutif Groupe et de stimuler l'accroissement de valeurs à long terme à travers un travail d'équipe.

B.1.3.3 Régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée

Foyer offre des avantages postérieurs à l'emploi qui concernent le personnel actif et les pensionnés.

Au 1er janvier 2003 un plan de pension complémentaire à cotisations définies est entré en vigueur en faveur des employés. Les cotisations patronales de pension complémentaire de retraite du Groupe servent à constituer un capital de pension complémentaire patronale de retraite, ainsi que des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Le Groupe a des obligations liées à un ancien plan de pension à prestations définies. Ce plan est fermé depuis 2003 et ne concerne plus que les employés ayant pris leur retraite avant cette date.

B.1.4 Informations sur les transactions importantes

Certains bénéficiaires du plan d'options de Foyer S.A. ont exercé ou cédé des options en 2019.

Aucune autre transaction importante n'a été conclue durant l'exercice 2019 avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences

Foyer apporte une attention particulière aux exigences de compétence et d'honorabilité ainsi qu'à la formation des administrateurs et des collaborateurs qui accèdent à des responsabilités.

La Charte de Gouvernance du Groupe définit aux annexes VI.2. et VI.3. les profils des compétences essentielles que le Conseil d'Administration et la Direction doivent réunir dans leurs ensembles pour s'acquitter pleinement de leurs responsabilités.

Les responsables des fonctions clés doivent également posséder l'honorabilité, les compétences (diplômes, qualifications professionnelles et connaissances), ainsi que l'expérience professionnelle nécessaire pour leurs fonctions.

B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein

La compétence des personnes qui dirigent le Groupe, respectivement ses différentes entités ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein est évaluée une première fois lors du recrutement de celles-ci.

Leurs compétences techniques, relationnelles, de leadership… sont évaluées par des experts métiers, des spécialistes ressources humaines et dans certains cas par un administrateur, membre du Comité de Nomination.

De plus, l'évolution des compétences de chaque collaborateur est mesurée à travers le processus d'appréciation annuelle.

Une évaluation annuelle du fonctionnement et de la performance de la Direction et des fonctions clés au niveau du Groupe est effectuée par le Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A. dont la description figure dans le Chapitre IV.3 de la Charte de Gouvernance.

Tout membre du personnel fait l'objet d'une évaluation annuelle afin que ses performances soient évaluées sur le long terme.

L'évaluation de la performance individuelle se base essentiellement sur des critères qualitatifs (non-financiers) et les projets en cours.

B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.3.1 Système de gestion des risques

Afin d'assurer la gestion de ses risques, le Groupe a mis en place un système de gestion des risques et de contrôle interne global (ci-après « Foyer ERM » ou « ERM ») conçu pour permettre à la Direction et au Conseil d'être tenus informés, en temps utile et de façon régulière, des risques significatifs. Cet ERM est également conçu pour permettre aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe.

Le système de gestion des risques implémenté au sein du Groupe est organisé d'une manière transversale à toutes ses entités et englobe :

- un cadre d'appétence au risque qui prend en compte les objectifs stratégiques ;
- un ensemble de mesures de risques indépendant et intégré pour les différents types de risque complété de limites et tolérances cohérentes avec l'appétence au risque approuvée ;
- un processus efficace pour identifier, mesurer, évaluer et répondre d'une manière adéquate aux risques auxquels Foyer est exposé à court et à long terme ;
- un reporting approprié permettant au management de connaître le profil de risque global afin de pouvoir prendre les décisions appropriées ainsi que formuler des recommandations de risques précises.

L'appétence au risque définit le risque maximal que le Groupe, respectivement ses filiales sont prêts à prendre pour réaliser les objectifs stratégiques et commerciaux, tenant compte des attentes et du mandat reçu des parties prenantes (actionnaires, débiteurs, autorités de contrôle, clients, …).

La définition du cadre d'appétence au risque se base sur une bonne compréhension de la relation entre ces 3 concepts clés :

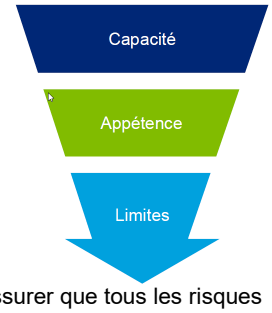

- La **capacité du risque** est une évaluation par le Conseil et la Direction du niveau maximum du risque global pouvant être supporté par le Groupe, tenant compte de sa liquidité, de ses engagements et de son Plan d'entreprise ;
- L'**appétence au risque** est le niveau et les types de risques que l'entreprise est capable et prête à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques et son Plan d'entreprise.
- Les **limites** sont des mesures quantitatives basées sur des hypothèses de calcul et qui matérialisent la déclinaison de l'appétence au risque par catégorie de risques sur les lignes d'activités ou tout autre niveau de déclinaison jugé pertinent.

Le cadre d'appétence fait l'objet d'une révision régulière, au moins une fois par an, afin de s'assurer que tous les risques importants sont gérés d'une manière appropriée.

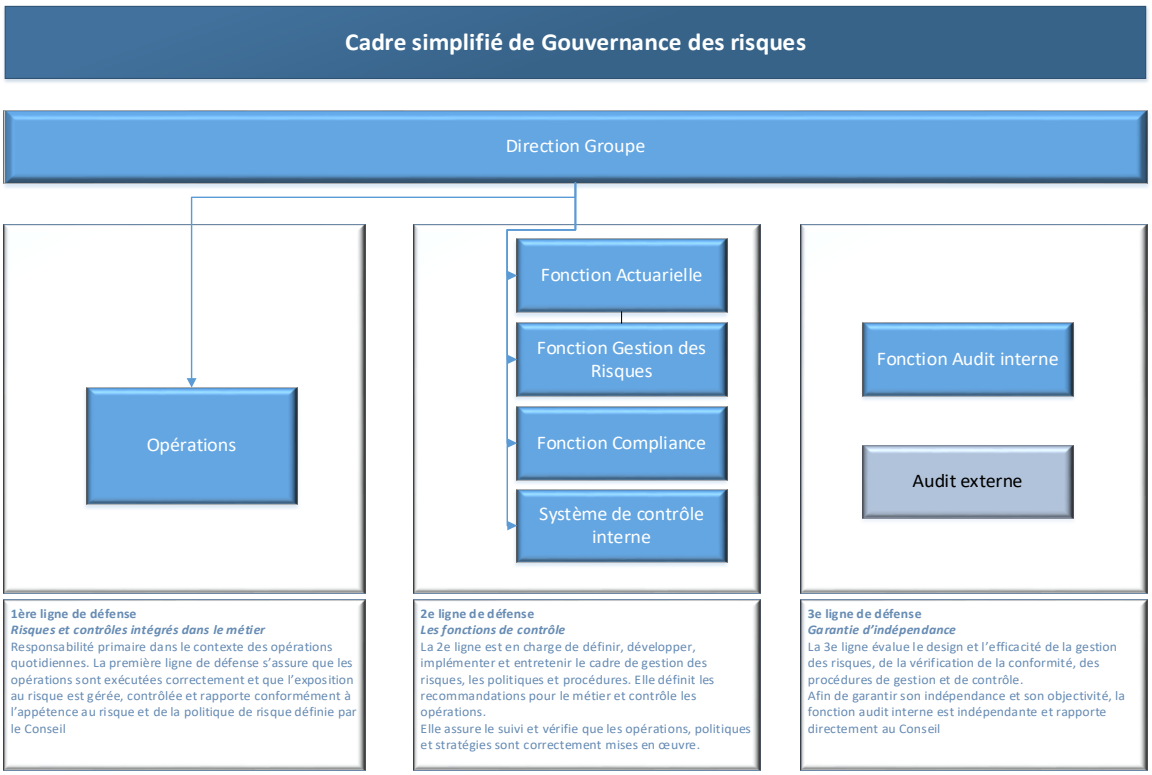

La gestion des risques est suivie au niveau du Groupe par deux types d'instances : les Conseils d'Administration de Foyer S.A. et de ses filiales sur base des rapports et conseils apportés par son Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques (ci-après « CACGR ») et la Direction.

Ces mécanismes et procédures sont ainsi principalement composés :

- des structures de gouvernance au niveau du Groupe, telles que définies dans la Charte de Gouvernance, conçues pour permettre une supervision et une gestion appropriées des activités du Groupe et pour assurer une répartition claire des rôles et des responsabilités au plus haut niveau hiérarchique ;
- des structures de gestion et des mécanismes de contrôle à trois niveaux conçus pour permettre d'appréhender les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et de disposer des outils nécessaires à leur analyse et leur gestion ;
- du contrôle interne sur les reporting financiers et réglementaires ; et
- des contrôles et procédures de communication permettant au management de disposer en temps utile d'une bonne visibilité sur les risques encourus et des informations nécessaires pour prendre les décisions importantes.

B.3.2 Intégration du système de gestion des risques

Le Conseil d'Administration de Foyer S.A. définit la stratégie et l'appétence au risque au niveau du Groupe. Celles-ci sont ensuite déclinées au niveau des différentes filiales à travers leur Conseil d'Administration. L'appétence au risque de la filiale doit être en concordance avec celle du Groupe et doit être approuvée par son Conseil d'Administration. Les différentes directions opérationnelles et fonctionnelles sont ensuite responsables de la mise en œuvre de la stratégie définie par les Conseils d'Administration et gèrent les risques liés à leurs activités/domaines de responsabilité en fonction de l'appétence définie.

La méthodologie, la gestion du modèle d'évaluation, les validations correspondantes ainsi que le reporting des risques des entités assurantielles et consolidé sont centralisés au niveau du Groupe.

La gestion des risques au niveau du Groupe tient compte du système de gestion des risques des différentes filiales et du Groupe, ainsi que des interdépendances existantes au niveau du Groupe.

La fonction « Gestion des Risques » est coordonnée d'une manière transversale pour toutes les entités assurantielles du Groupe Foyer par le Chief Risk Officer (CRO). Ce dernier rend compte à la Direction, au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques et aux Conseils sur le déroulement de ses missions et de l'ensemble de ses activités. Il informe régulièrement ces instances sur le degré du risque et des mesures correctrices mises en œuvre. Un tableau de bord des risques majeurs est communiqué au moins une fois par an au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques.

La gestion des risques alimente la réflexion sur les sujets essentiels, telles que celle du Comité Exécutif en matière de stratégie et de pilotage du Groupe et de ses entités, des risk managers pour le système de gestion des risques, du Comité financier dans le domaine financier, du Comité de réassurance, du Comité de Sécurité Informatique ou du Comité de continuité des activités.

B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le principal objectif de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est de s'assurer que le Groupe et ses filiales identifient et évaluent tous les risques majeurs inhérents à leurs activités et de déterminer les besoins en capital correspondants, ou d'identifier d'autres moyens de mitigation de ces risques, et ce d'une manière continue sur toute la période du Plan d'entreprise. Dans ce processus sont également considérées des situations où le Groupe et ses filiales seraient confrontés à des situations défavorables afin de déterminer les besoins en capital et les mesures de mitigation nécessaires pour faire face à ces situations. C'est donc un outil essentiel du système de gestion des risques.

B.3.3.1 Processus ORSA

Le Conseil d'Administration a défini le processus ORSA en 8 étapes :

1) Description de la **mission** et de la **stratégie** de l'entreprise ;
2) Identification des **risques** et analyse du **profil de risque** ;
3) Identification et évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque du Groupe et de ses Sociétés **s'écarte d'une manière significative** des hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis (SCR) à l'aide **de la formule standard** ;
4) Identification et évaluation du **besoin global de solvabilité** (BGS), à l'aide de l'**évaluation interne** à laquelle le Groupe et ses Sociétés procèdent compte tenu de leur profil de risque spécifique, de la vision de leur besoin en capitaux basée sur leur appétence au risque et tenant compte des risques non pris en compte dans la formule standard (p.ex. les risques stratégiques, de conformité, de réputation) ou qui y seraient repris d'une manière imparfaite, et de leur stratégie commerciale ;
5) Identification et évaluation de la situation de solvabilité incluant l'impact de certains **stress tests** et scénarios adverses, ainsi que la **solvabilité future** sous-tendue par les hypothèses du Plan d'entreprise ;
6) Mise au point d'un **plan de solvabilité** en fonction des conclusions des évaluations précédentes ;
7) **Pilotage continu de la solvabilité**, c'est-à-dire la description des moyens en place pour piloter la solvabilité en cours d'année ;
8) **Intégration** dans les processus décisionnels et opérationnels.

Les principes du processus ORSA sont définis par une charte spécifique, qui a été approuvée par le Conseil et qui fait l'objet d'une révision régulière. L'ORSA se base sur des chiffres récents (en principe moins de 6 mois) et sur le plan d'entreprise.

Le responsable de la fonction Gestion des risques coordonne la réalisation de l'ORSA. L'ORSA est réalisé via un travail collaboratif des salariés et des administrateurs autour d'une vision intégrée des risques. Le Comité Exécutif supervise les travaux. Le processus d'évaluation donne lieu à la rédaction d'un rapport reprenant les conclusions de ces évaluations. Ce rapport et ses conclusions sont transmis à l'autorité de tutelle dans les délais prévus par la réglementation.

L'ORSA formalise ainsi et accompagne la prise de décision.

B.3.3.2 Fréquence de l'ORSA

Le processus d'évaluation est mené de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque de l'entité subit une évolution notable. L'ORSA est réalisé en parallèle au processus de planification du Plan d'Entreprise car il est un élément central de la planification et de prise de décision. Il est réalisé au niveau du Groupe et au niveau de chacune de ses filiales assurantielles.

Le dernier rapport ORSA a été discuté et approuvé par le CACGR de Foyer S.A. du 6 décembre 2019, par le Conseil d'Administration de Foyer S.A. du 10 décembre 2019 et, pour les parties qui les concernent, approuvé par les différents Conseils d'Administration des filiales d'assurance du Groupe. Une copie des différents rapports ORSA a été transmise conformément à la réglementation à l'autorité de tutelle.

B.3.3.3 Prise en compte du profil de risque propre

L'évaluation des besoins de solvabilité propres du Groupe et de ses entités filiales tient compte de leur profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance découlant de l'appétence au risque et de la stratégie commerciale du Groupe et des entités.

Cette évaluation s'appuie sur une analyse du profil de risque basée sur la formule standard et une évaluation des moyens dont doivent disposer les différentes entités formant le Groupe pour faire face aux risques importants auxquels elles sont exposées compte tenu des ambitions affichées par le Plan d'entreprise et de l'appétence au risque. Ces moyens peuvent être du capital ou d'autres moyens (réassurance, plan d'urgence, couverture par des options, allocation d'actifs, moyens organisationnels et humains par exemple, etc.). Pour définir son profil de risque, Foyer se base sur la nomenclature définie dans la directive Solvabilité II ; elle identifie et prend en compte les risques qui ne sont pas pris en compte ou d'une manière incomplète dans la formule standard.

Les différents Conseils et la Direction utilisent les résultats de l'ORSA pour revoir le profil de risque global et s'assurer qu'il est conforme aux tolérances de risques fixées. Les résultats de l'ORSA sont également pris en compte dans le processus de prise de décisions importantes telles qu'une acquisition, le développement d'une nouvelle branche, le changement de la politique de souscription ou d'investissement.

B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.4.1 Description du système de contrôle interne

La présente description du système de contrôle interne correspond à l'application des règles prudentielles prévues par le législateur et de la politique de gestion des risques définie par le Conseil d'Administration.

Le Contrôle interne est défini au sein du Groupe Foyer comme un système cohérent et global comprenant un ensemble de moyens humains et techniques ayant pour objectifs, notamment :

- la sécurité des opérations, des biens et des personnes,
- l'efficacité et la qualité des services, ainsi que
- le respect des dispositions législatives et réglementaires ainsi que des normes et usages professionnels et déontologiques.

Les mécanismes et processus de contrôle interne sont organisés d'après le principe des trois lignes de défense qui permet de responsabiliser et de séparer les tâches de contrôles :

1. Le **premier niveau** est un contrôle immédiat, systématique et permanent. Il vise à garantir la régularité, la sécurité et la validité de toutes les opérations, ainsi que le respect des mesures liées à la surveillance des risques associés à ces opérations. Il s'exerce dans chaque domaine de la gestion opérationnelle (souscription, émission de contrats, prise en charge, règlement de sinistres, ...) et de la gestion fonctionnelle (ressources humaines, services généraux, comptabilité, informatique, ...). Il est soit implémenté dans les applications, soit réalisé par le collaborateur en charge de l'opération validée suivant les dispositions du règlement de signature. Chaque processus, chaque procédure et chaque activité doivent comporter des points de contrôle adéquats pour atteindre les objectifs en matière de contrôle interne. La responsabilité de ces activités de contrôle, qui sont considérées comme une partie intégrante de chaque processus d'entreprise, est attribuée au Directeur concerné selon l'organigramme défini dans la Charte de Gouvernance.
2. Le **deuxième niveau** est un contrôle a posteriori systématique ou par échantillon, permanent mais suivant une périodicité adaptée, des opérations regroupées selon leur nature. Il vise des contrôles spécifiques tels que vérifications et comparaisons, listes de contrôle et rapprochement des comptes, contrôles de qualité qui sont prévus pour traquer continuellement les anomalies. Il a pour objectif de vérifier la régularité et la conformité des opérations et de suivre certains types particuliers de risques. Les contrôles de deuxième niveau sont ainsi réalisés par les fonctions clés.
3. Le **troisième niveau** est constitué de missions périodiques, ponctuelles ou inopinées effectuées par l'Audit interne. Ce dernier a également pour mission d'examiner et d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle des premier et deuxième niveaux et notamment leur adéquation à la nature des risques liés aux opérations. Il constitue la 3ème ligne de défense dans l'organisation de la gestion des risques.

Il en découle que la mise en œuvre effective du système de contrôle interne est réalisée en impliquant tout le personnel dans les activités de contrôle. Le système de gestion des risques et le système de contrôle interne interagissent de manière complémentaire.

Le CRO, en charge de la fonction « Gestion des Risques », a la responsabilité de l'organisation du dispositif global de contrôle interne intégré tel que défini dans la Charte de Risk Management.

Le responsable de l'Audit Interne, le Chief Compliance Officer, le Chief Actuary et le CRO rendent périodiquement compte, conformément aux chartes et politiques en vigueur au CACGR du Conseil d'Administration de Foyer S.A. sur la situation et les travaux en cours en matière de contrôle interne et gestion des risques et de missions d'audit. Les rapports des réunions du CACGR sont présentés au Conseil d'Administration de Foyer S.A. et, pour les points concernés, aux Conseils d'Administration des autres entités du Groupe.

L'auto-évaluation par les services opérationnels de l'efficacité du contrôle interne est régulièrement reconduite et confrontée à la base des incidents déclarés.

La solidité du système de contrôle interne, ainsi que l'efficience et l'efficacité des contrôles reposent aussi, dans la mesure du possible, sur une séparation adéquate des fonctions et des tâches afin d'éviter toute redondance entre les exécutants des opérations et les personnes chargées de les contrôler. Cette séparation ne pouvant toujours être garantie à tous les

niveaux[2], il est cependant retenu que le « contrôleur » ne peut effectuer un contrôle sur ses propres tâches, rédactions, opérations.

Chaque service/département/entité désigne une personne qui suit les activités de contrôle interne du service.

B.4.2 Fonction de vérification de la conformité

Le Groupe a défini les objectifs et missions de la fonction de vérification de la conformité (ci-après « fonction Compliance ») qui sont les suivants :

- conseiller les Conseils d'Administration sur le respect de la réglementation prudentielle ;
- évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ;
- identifier et évaluer les risques de compliance ;
- informer la Direction et les Conseils d'Administration sur toute question et les risques, le cas échéant, relatifs à la compliance ;
- conseiller et informer la Direction et les collaborateurs sur des questions de conformité ;
- organiser et assurer un suivi des contrôles de conformité réglementaires ;
- veiller à la conformité des nouveaux produits et services ainsi que la conformité des modifications substantielles des produits et services existants ;
- veiller au respect des exigences en matière de protection des données personnelles.

Elle contribue à limiter les risques de sanctions, de pertes financières et d'image qui seraient liés à une non-conformité.

La fonction Compliance au sein du Groupe se compose :

- des Compliance Officers au sein des filiales de Foyer S.A. : ils assurent la réalisation des objectifs compliance liés à la relation avec les clients. Ils sont indépendants de toute fonction commerciale, afin de leur permettre d'effectuer un travail objectif et libre ;
- d'un Chief Compliance Officer Groupe : il assure une mise en œuvre cohérente de la Politique de Compliance, la qualité de la Fonction Compliance et le reporting vers le CACGR du Groupe ;
- d'un Comité de Coordination Compliance, qui est composé des responsables compliance de chaque branche d'activité du Groupe (assurances vie, assurances non-vie, gestion d'actifs), du CRO et du Chief Compliance Officer Groupe. Les réunions ont pour but la mise en œuvre de la politique compliance Groupe, elles permettent la concertation sur des problématiques de compliance communes aux différentes filiales et plus généralement d'augmenter la qualité de la compliance.

Les Compliance Officers disposent de prérogatives dans le cadre de leurs missions de conformité et de contrôle, notamment à travers un droit d'accès aux informations, un pouvoir d'enquête, la faculté de contacter le Conseil d'Administration et de recourir à des experts externes.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

B.5.1 Description de la fonction d'audit interne

La fonction d'Audit Interne s'inscrit dans la logique du système de gouvernance d'entreprise du Groupe Foyer et de ses entités.

D'une manière générale, la fonction a vocation à assurer avec une certitude raisonnable que :

- les objectifs posés par les Conseils d'Administration sont atteints,
- les ressources sont utilisées de manière économique et efficiente,
- les risques sont contrôlés et le patrimoine du Groupe et de ses clients est protégé,
- l'information financière et de gestion est complète et fiable,
- les lois et règlements ainsi que les plans et procédures internes sont respectés.

Elle a pour mission d'examiner et d'évaluer le bon fonctionnement, l'efficacité et l'efficience des systèmes de contrôle interne de l'organisation (ensemble des sociétés composant le Groupe) dont la responsabilité ultime de mise en œuvre relève des instances de Direction du Groupe et de chacune des entités concernées.

La cellule d'Audit Interne dispense une activité de contrôle (également appelée activité d'assurance) et une activité de conseil :

- activités de contrôle. Centrée sur les enjeux majeurs de l'organisation, la fonction d'Audit Interne réalise des missions de contrôle portant sur l'évaluation de l'ensemble des processus, fonctions et opérations de l'entreprise et plus particulièrement sur les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise.
- activités de conseil. Par ailleurs, elle peut également être amenée à réaliser des missions de conseil auprès de la Direction générale et des directions opérationnelles et fonctionnelles, afin de contribuer à créer de la valeur ajoutée.

[2] Excepté pour les fonctions d'audit interne, de compliance pour les activités Vie et de CRO

Ces missions s'exerceront, soit dans le cadre des activités courantes, soit en réponse à des demandes du management

B.5.2 Indépendance et objectivité

La fonction d'Audit Interne est transversale à toutes les entités du Groupe Foyer.

Les ressources de la fonction d'Audit Interne du Groupe Foyer assurent la réalisation des missions d'Audit Interne en rapport avec les activités assurantielles et les activités financières du Groupe. La réalisation des missions d'Audit Interne comprend les étapes suivantes : préparation de la mission, réalisation des travaux de terrain, reporting des résultats de la mission, communication et suivi des plans d'action.

La fonction d'Audit Interne du Groupe Foyer constitue une fonction permanente au sein de l'organisation et est composée d'un nombre suffisant de collaborateurs. L'adéquation des moyens personnels nécessaires au bon fonctionnement des processus d'Audit Interne est supervisée par le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques de Foyer S.A.

La fonction d'Audit Interne du Groupe Foyer doit posséder collectivement les connaissances, le savoir-faire et les autres compétences nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. La mise en œuvre de programme de formation continue, de recrutements ou de ressources externes partagées permet à la fonction d'Audit Interne de maintenir un niveau de compétence collective adéquat.

Le service d'Audit Interne est indépendant des activités et fonctions qu'il audite. Il ne dépend pas d'un service ou d'un département de l'organisation. Le service Audit Interne n'a pas vocation à intervenir dans la gestion opérationnelle des activités du Groupe Foyer. La fonction d'Audit Interne intervient en soutien du Chief Executive Officer de Foyer S.A. et fonctionne indépendamment de tous les autres services administratifs du Groupe.

Les auditeurs internes du groupe s'engagent spécifiquement à effectuer leur travail dans la plus grande objectivité et de la manière la plus impartiale possible. L'exigence d'objectivité n'exclut cependant pas la possibilité pour la Direction de consulter le service d'Audit Interne et de lui demander un avis en matière d'organisation et de contrôle interne lorsqu'elle le juge nécessaire, notamment en cas de réorganisation ou de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits.

La mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne sont formellement définis et précisés dans la charte d'audit interne revue et approuvée la dernière fois par le CACGR du 27 mai 2019. La charte définit le positionnement de l'audit interne dans l'organisation y compris la nature du rattachement fonctionnel du responsable de l'audit interne ; elle autorise l'accès aux données, aux personnes et aux biens nécessaires à la réalisation des missions, et définit le périmètre de l'audit interne. L'approbation finale de la charte d'audit interne relève de la responsabilité du Conseil. Le responsable de l'audit interne doit revoir périodiquement la charte d'audit interne et la soumettre à l'approbation de la Direction et du Conseil sur avis du Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques.

Le Responsable de l'Audit Interne est rattaché, fonctionnellement au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques, et hiérarchiquement directement au Chief Executive Officer de Foyer S.A.

Par ailleurs, il est reconnu au responsable du service d'Audit Interne le droit de pouvoir contacter directement et de sa propre initiative le Président du Conseil d'Administration de Foyer S.A., respectivement de la société concernée, ou le cas échéant, les membres du Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques ou encore l'Autorité de tutelle en charge des activités sous revue.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

B.6.1 Description de la fonction actuarielle

Tout comme la fonction Gestion des risques et la fonction Compliance, la fonction Actuarielle fait partie de la deuxième ligne de défense du système de gouvernance.

Ses missions s'articulent notamment autour des objectifs suivants :

- coordonner le calcul des provisions techniques :
  - garantir le caractère approprié des méthodologies, modèles et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques
  - apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
  - comparer les best estimate aux observations empiriques
  - informer le Comité Exécutif et le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne :
  - la modélisation des risques qui sous-tendent le calcul des exigences en capital
  - l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

La fonction actuarielle est placée sous la responsabilité du Groupe Chief Actuary, qui assure une implémentation cohérente entre les différentes entreprises d'assurance et de réassurance du Groupe des modèles, méthodes et hypothèses retenues dans les avis qu'il émet et les valorisations qu'il supervise. À cette fin, il coordonne les activités des actuaires du Groupe qui agissent comme centre de compétence pour toutes les entreprises du Groupe.

Ces actuaires sont soumis aux exigences habituelles en matière d'honorabilité, et pour ce qui est de la compétence, ils doivent disposer des connaissances et expériences actuarielles et financières nécessaires à la bonne exécution de la fonction ; il leur est en outre recommandé de pouvoir justifier d'une qualification attestant de leur développement professionnel continu, telle qu'elle est organisée par l'Institut Luxembourgeois des actuaires (ILAC) ou un institut jugé équivalent d'un autre pays.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a mis en place pour l'ensemble de ses sociétés d'assurances et de réassurances une politique relative à toute sous-traitance. Le respect de cette politique est obligatoire chaque fois qu'une activité sous-traitée peut avoir une influence significative sur le fonctionnement d'une société du Groupe, notamment sur les opérations d'une nature stratégique, sur la maîtrise des risques de toute nature, sur les budgets, ou sur les résultats financiers.

Lorsque la sous-traitance vise une activité critique ou une fonction clé, l'approbation préalable de l'externalisation de l'activité par le Conseil d'Administration de la société concernée et les autorisations et/ou notifications réglementaires sont requises.

La sous-traitance ne réduit en aucune façon la responsabilité du Conseil d'Administration de la société concernée et des organes de direction (Comité Exécutif – Dirigeant Agréé) que ce soit vis-à-vis des clients, des actionnaires ou encore de toutes autorités y compris prudentielles.

La Direction met en œuvre des procédures qui sont en ligne avec la politique définie et qui respectent les exigences règlementaires. Ces procédures sont déclinées en fonction de la nature de l'activité ou de la fonction sous-traitée à un tiers externe ou au sein (d'une autre entité) du Groupe ; un accord de service (SLA) a été conclu entre les entreprises concernées relativement aux différentes prestations intra-groupe.

Comme expliqué précédemment, l'organisation par activité est prépondérante sur le cloisonnement juridique entre les différentes sociétés du Groupe. La mise en place de directions transversales cadre avec les axes stratégiques du Groupe que constituent l'approche globale client et l'excellence opérationnelle, et le Groupe considère que la sous-traitance intra-groupe est plutôt réductrice de risque du fait d'une utilisation plus efficace des ressources.

Il n'existe aucune sous-traitance externe, hors Groupe, de fonction clé ou d'autres fonctions ou activités critiques ou importantes, excepté :

- au niveau informatique, où une partie de l'équipement technique a été externalisée auprès de la société IS4F appartenant au groupe IBM, et une autre partie auprès d'EBRC ;
- au sein de l'entité Foyer-ARAG qui sous-traite depuis 2015 à ARAG SE - Branch Belgium la gestion des sinistres relatifs aux garanties protection juridique souscrites sur le territoire belge ;
- au sein des entités WEALINS et GB Life Luxembourg qui sous-traitent auprès de la société Lifeware (certifiée Professionnel du Secteur des Assurances (PSA) par le Commissariat aux Assurances) le développement, la maintenance et la mise en œuvre du système de gestion d'une partie des contrats d'assurance ;
- au sein de l'entité GB Life Luxembourg, qui sous-traite l'archivage à LabGroup et la gestion du réseau informatique de bureautique à Telindus, tous deux prestataires de services basés au Grand-Duché de Luxembourg et certifiés PSA.

B.8 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'a pas identifié d'autre information importante concernant son système de gouvernance nécessitant une publication dans le présent rapport.

B.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

L'ensemble du système de gouvernance des risques et des mécanismes et procédures de contrôle interne constituent aux yeux de la Direction et des différents Conseils d'Administration un environnement de contrôle approprié et adapté aux activités du Groupe et à l'échelle globale de ses opérations.

Néanmoins, indépendamment de la qualité de sa conception, tout système de contrôle interne présente des limites qui lui sont inhérentes et ne peut fournir de certitude ou de garantie absolue contre la matérialisation de risques et les défaillances de contrôle. Même des systèmes considérés comme efficaces par la Direction ne peuvent pas prémunir contre, ni détecter toutes les erreurs humaines, tous les dysfonctionnements des systèmes, toutes les fraudes ou toutes les informations erronées et donnent des assurances tout au plus raisonnables.

C. Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe et ses filiales assurantielles sont exposés, la quantification de ces expositions et l'ensemble des mesures d'atténuation de ces risques.

Le schéma synoptique suivant présente les catégories de risques telles que définies dans la réglementation prudentielle :

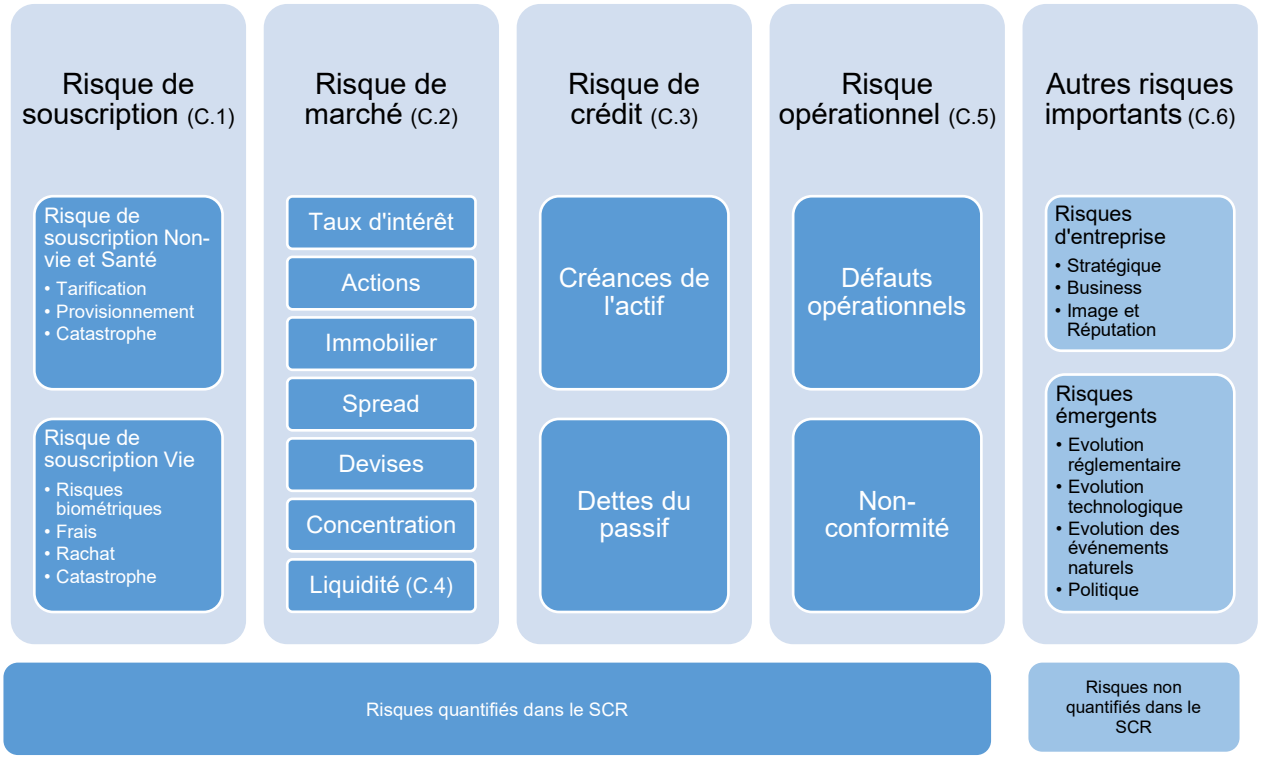

Le profil de risque du Groupe et de ses filiales assurantielles est évalué de manière quantitative comme le Capital de solvabilité requis (SCR) calculé selon la formule standard, représentant le capital cible requis dans le cadre de la réglementation européenne dite Solvabilité II. Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans. Le résultat de ces calculs est présenté au chapitre E.2 du présent rapport.

Ainsi, les risques les plus importants sont compris dans le calcul du SCR du Groupe et dans celui de ses filiales assurantielles. Pour ces risques, la formule standard définie dans le cadre de la réglementation dite Solvabilité II prévoit une méthode d'évaluation normalisée qui facilite la comparaison des sociétés d'assurances sur leur exposition au risque. Le calibrage de la formule standard est adapté pour la mesure du profil de risque de Foyer. Ces risques sont couverts par la mobilisation de fonds propres en quantité et en qualité suffisante (voir chapitre E.1 du présent rapport) et par divers dispositifs de gestion des risques.

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La loi du 9 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de souscription comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des obligations découlant de contrats d'assurance en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement. Le modèle Solvabilité II divise le risque de souscription en trois sous-modules :

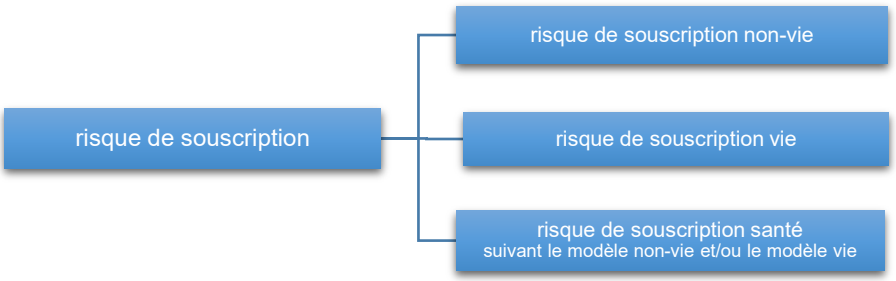

C.1.1 Risque de souscription en assurance Non-Vie

C.1.1.1 Description des risques de souscription non-vie

Le Groupe commercialise ses produits d'assurance non-vie à travers ses filiales Foyer Assurances et Foyer-ARAG principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg mais également en Belgique, en libre prestation de services. Foyer Réassurance, étant réassureur de Foyer Assurances et dans une moindre mesure de Foyer Santé, hérite en partie des risques de souscription de ses cédantes.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour les entreprises non-vie du Groupe.

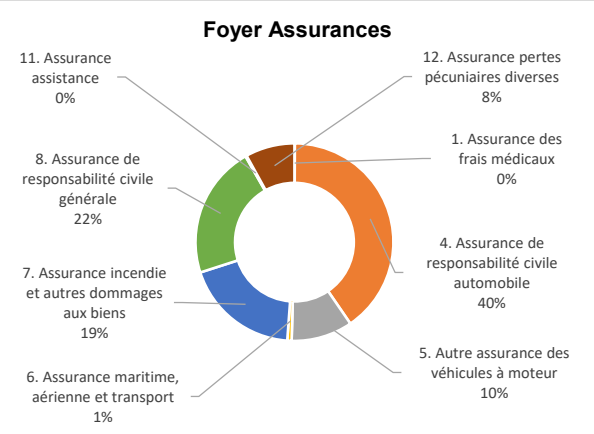

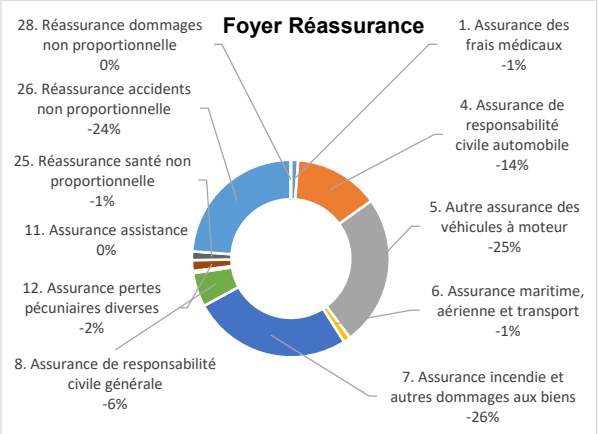

Cette ventilation reste similaire à celle de fin 2018 pour Foyer Assurances.

Les lignes d'activité les plus importantes en termes de provisions de Foyer Assurances se caractérisent comme suit :

- l'*assurance de responsabilité civile automobile* couvre les dommages causés par les véhicules assurés à des personnes, y compris les personnes tierces transportées, et/ou à des biens ;
- les contrats liés à l'*assurance incendie et autres dommages aux biens* couvrent les particuliers et les professionnels assurant leurs biens contre les incendies, le vol, les catastrophes naturelles, les bris de machines, les dégâts liés à la pollution accidentelle,…
- les contrats de *responsabilité civile générale* couvrent les dommages corporels, matériels et immatériels engageant la responsabilité d'un assuré. La responsabilité d'un assuré peut être engagée dans différents domaines, notamment la RC décennale des entreprises de construction, les RC professionnelles ou encore la RC vie privée des particuliers ;
- l'*assurance des véhicules à moteur* couvre principalement les dommages liés à un véhicule automobile, à savoir les dégâts matériels, les bris de glace, les vols d'effets personnels transportés, les collisions avec des animaux,…

Foyer-ARAG souscrit pour sa part exclusivement des contrats de protection juridique. Outre les contrats liés au domaine automobile (représentant 20% des provisions), les risques couverts ont principalement trait à la protection juridique vie privée, immeuble, agricole et professions libérales.

Foyer Réassurance réassure d'une part les risques de Foyer Assurances de manière proportionnelle, et d'autre part certains risques de Foyer Assurances et de Foyer Santé via des contrats de type non proportionnel, *excédents de sinistres et de pertes*.

Les risques de souscription en assurance non-vie et en assurance santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance non-vie sont les suivants :

- risque de tarification, résultant de l'insuffisance des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, à couvrir l'ensemble des risques de l'année ;
- risque de provisionnement, résultant de l'évolution défavorable des sinistres survenus et non encore complètement réglés ;
- risque de sinistralité extrême, résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

C.1.1.2 Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription non-vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer.

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels …), le Groupe bénéficie, en plus de ses experts internes, de l'expertise globale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

Chaque année, afin de se protéger contre le risque de sinistralité extrême, le Groupe revoit son programme de réassurance composé de différents traités souscrits auprès de différents réassureurs de référence.

Les traités principaux couvrent Foyer Assurances contre le risque de sinistralité extrême via un traité Excess of Loss pour les lignes d'activités de responsabilité civile et via un autre traité Excess of Loss pour les dommages aux biens, ainsi que contre le risque de concentration via un traité Excess of Loss Catastrophe par événement, la capacité de ce dernier traité ayant été complétée de tranches additionnelles.

Les analyses de sensibilité au 31 décembre 2019 relatives aux risques de souscription non-vie sont effectuées sur les paramètres de ratios combinés supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues :

Impact (en %) sur les Best estimate	Foyer Assurances	Foyer Arag	Foyer Réassurance
Ratios combinés + 10,00%	2,66%	3,07%	12,22%

C.1.2 Risque de souscription en assurance Vie

C.1.2.1 Description des risques de souscription vie

Le Groupe est exposé aux risques de souscription vie à travers ses filiales Foyer Vie, Raiffeisen Vie, WEALINS et GB Life Luxembourg. Suivant les spécifications de la réglementation Solvabilité II, Foyer Santé est également exposé au risque de souscription Vie.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour les entreprises vie du Groupe.

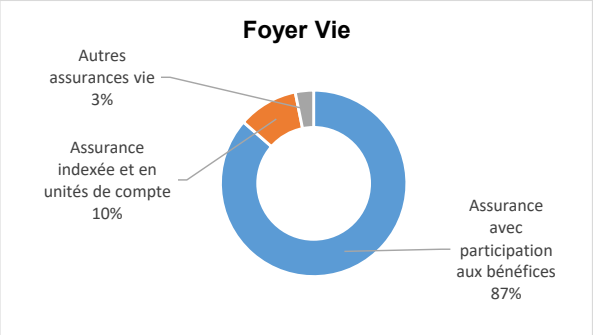

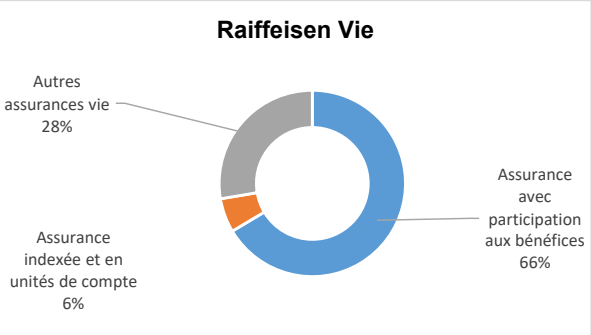

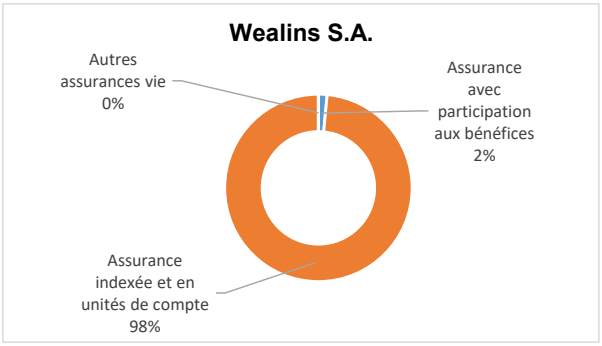

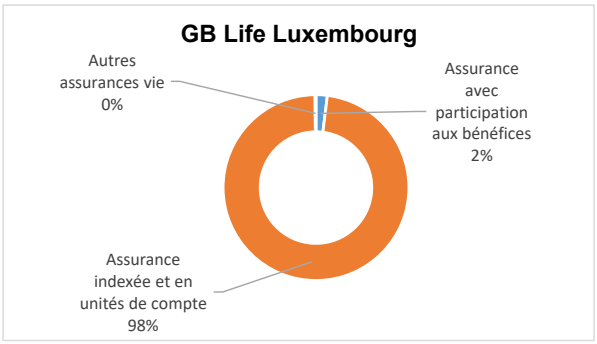

Ces ventilations restent similaires à celles de fin 2018.

Ces lignes d'activité se caractérisent pour l'essentiel comme suit :

- *Assurance avec participation aux bénéfices* : il s'agit de contrats d'épargne à rendement ou taux technique garanti et bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, fonction de la performance obtenue sur les actifs investis ;
- *Assurance indexée et en unités de compte* : il s'agit de contrats d'assurance dont la politique est déterminée par le souscripteur qui en supporte les risques financiers ; cette ligne d'activité prédomine largement pour WEALINS et GB Life Luxembourg, qui souscrivent en libre prestation de services au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg ;
- *Autres assurances vie* : il s'agit de contrats destinés à couvrir les risques décès, survie et invalidité, qu'il s'agisse de contrats temporaires de solde restant dû ou de financement décès, qui servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens immobiliers ou de consommation, ou encore de contrats souscrits par des sociétés qui couvrent, à côté du volet de constitution d'une épargne, les risques de décès et d'invalidité de leurs employés. À noter également la présence, dans une très moindre mesure, de contrats de rentes qui présentent un risque de longévité.

Concernant les entreprises vie du Groupe, on relèvera encore que Foyer Vie est la seule entité qui commercialise également ses produits en assurances collectives, à concurrence de 30% de son encaissement et 23% de ses provisions statutaires.

Les risques de souscription en assurance vie correspondent aux risques biométriques et d'exploitation inclus dans les contrats. Les risques biométriques résultent des incertitudes liées aux hypothèses relatives aux taux de mortalité, longévité, morbidité et invalidité. Les risques d'exploitation résultent des incertitudes en matière de frais et d'exercice d'options par les preneurs, dont la plus importante est la faculté de racheter le contrat.

Les risques de souscription en assurance vie et en assurance santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie sont dès lors les suivants :

- risque de mortalité, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant d'une augmentation des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ; ce risque inclut également le risque de catastrophe consécutif à des événements extrêmes ou irréguliers ;
- risque de longévité, similaire et opposé au risque de mortalité, qui résulte d'une diminution des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ;
- risques d'invalidité et de morbidité, résultant de changements dans les taux d'invalidité, de maladie, de morbidité et de guérison ;
- risque de frais, résultant de changements dans les frais liés à la gestion administrative des contrats et au paiement des prestations ;
- risque de rachat, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant de changements dans les taux d'exercice des options par les preneurs ; il s'agit ici de toute possibilité contractuelle ou légale du preneur de partiellement ou totalement racheter son contrat, suspendre ou mettre fin au paiement des primes, ces options pouvant également être exercées massivement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

C.1.2.2 Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale et des limites aux montants à assurer.

Les risques de mortalité et d'invalidité sont couverts par un programme de réassurance impliquant divers réassureurs et couvrant les débours les plus importants. Le risque de catastrophe est couvert par un traité dédié couvrant tout événement impliquant trois personnes au moins.

Les risques de frais et de chutes, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de profitabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques biométriques ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

Les analyses de sensibilité au 31 décembre 2019 relatives aux risques de souscription vie sont effectuées sur les paramètres suivants :

- taux de mortalité supérieurs de 5% aux meilleures estimations retenues ;
- taux de mortalité inférieurs de 5% aux meilleures estimations retenues ;
- frais supérieurs de 5% aux meilleures estimations retenues.
- taux de rachat supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues ;

Les impacts sur les best estimate des provisions techniques sont illustrés au tableau ci-dessous ; nous constatons que la diminution envisagée des taux de mortalité induirait une diminution des best estimate des provisions techniques, compte tenu des faibles expositions des engagements viagers dans les sociétés sous revue.

Impact (en %) sur les Best estimate	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Mortalité + 5,00%	0,15%	0,97%	0,02%	0,00%
Mortalité - 5,00%	-0,14%	-0,97%	-0,02%	0,00%
Frais + 5,00%	0,15%	0,32%	0,11%	0,08%
Chutes + 10,00%	0,18%	0,41%	0,08%	0,06%

C.1.3 Risque de souscription en assurance Santé

C.1.3.1 Description des risques de souscription santé

Le Groupe commercialise à travers Foyer Santé des couvertures d'assurance santé complémentaires à la Caisse Nationale de Santé Luxembourgeoise pour les résidents et frontaliers affiliés à cette Caisse. Par ailleurs, il distribue via des courtiers spécialisés une gamme de produits destinée à une clientèle d'expatriés dont l'activité professionnelle impose une grande mobilité internationale et qui ne sont plus ou insuffisamment couverts par la sécurité sociale de leur pays d'origine.

Suivant les spécifications de la réglementation Solvabilité II, Foyer Santé est exposée aux risques de souscription tant non-vie que vie, selon que ses activités sont exercées sur des bases techniques similaires à celles de l'assurance non-vie ou de l'assurance vie.

Les provisions techniques de Foyer Santé se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité.

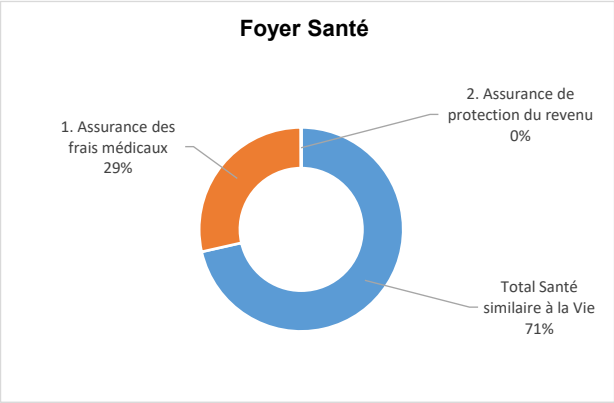

Comme l'indique ce graphique, les activités exercées sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie prédominent.

Les risques de souscription sont ceux déjà décrits aux sections précédentes traitant de l'assurance non-vie (risque de tarification, risque de provisionnement et risque catastrophe) et de l'assurance vie (risque de mortalité, risque de longévité, risque d'invalidité / morbidité, risque de rachat et risque de frais).

Les lignes d'activité de Foyer Santé se caractérisent comme suit :

- assurance *remboursement des frais médicaux* pour une personne assurée suite à une maladie ou un accident avec intervention ou non d'une Caisse de Maladie,
- assurance *paiement d'une indemnité journalière* en cas d'hospitalisation ou d'incapacité de travail.

C.1.3.2 Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription santé

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place, comme en assurance vie, un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale.

Les garanties « *remboursement de frais de traitement médical* » (y compris les garanties de la Business Line Expat), la garantie « *Indemnité journalière* » lors d'une hospitalisation ou d'une incapacité de travail sont couvertes par un programme de réassurance impliquant deux réassureurs (à parts égales), dont l'un est Foyer Réassurance. Il s'agit d'une couverture automatique en Excédent de Plein.

Les risques de frais et de chutes, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de profitabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques de sinistralité ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

Les analyses de sensibilité au 31 décembre 2019 relatives aux risques de souscription santé sont effectuées sur les paramètres suivants :

- taux d'inflation future supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues ;
- frais supérieurs de 5% aux meilleures estimations retenues ;
- taux de rachat supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues.

Impact (en %) sur les Best estimate	Foyer Santé
Inflation + 10%	7,25%
Frais + 5%	14,24%
Taux de chutes + 10%	-17,79%

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

La loi du 9 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de marché comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de la fluctuation affectant le niveau et la volatilité de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers. Le modèle Solvabilité II divise le risque en six sous-modules :

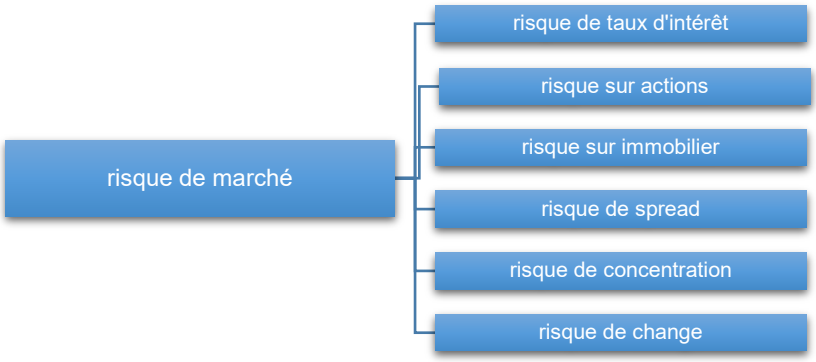

C.2.1 Description des risques de marché

Le Groupe Foyer est exposé aux risques de marché principalement sur ses actifs financiers, et également sur ses engagements financiers ou d'assurance. Le risque majeur est que les actifs financiers ne suffisent pas à couvrir les obligations résultant des contrats d'assurance, et le cas échéant d'autres obligations financières.

Les investissements du Groupe sont ventilés ci-dessous selon les classes d'actifs telles que prévues au bilan consolidé sous Solvabilité II de Foyer S.A.

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	**2019**	**2018**
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	3,6%	4,1%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	3,8%	2,1%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2,3%	2,1%
Actions	12,1%	8,7%
Actions — cotées	11,9%	8,6%
Actions — non cotées	0,2%	0,1%
Obligations	61,9%	65,8%
Obligations d'État	16,6%	15,0%
Obligations d'entreprise	44,3%	49,5%
Titres structurés	1,1%	1,2%
Titres garantis	0,0%	0,0%
Organismes de placement collectif	15,0%	14,7%
Produits dérivés	0,0%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,1%	1,8%
Autres investissements	0,3%	0,7%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	**100,0%**	**100,0%**
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	3 655 127	3 202 408

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	16,8%	0,0%	0,0%	0,0%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	5,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Actions	12,1%	0,0%	6,0%	0,0%
Actions — cotées	12,1%	0,0%	6,0%	0,0%
Actions — non cotées	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Obligations	58,9%	92,5%	84,3%	89,2%
Obligations d'État	18,5%	20,1%	15,4%	13,1%
Obligations d'entreprise	39,3%	70,9%	67,9%	72,7%
Titres structurés	1,1%	1,4%	1,0%	3,4%
Organismes de placement collectif	5,7%	7,5%	9,7%	10,8%
Produits dérivés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres investissements	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	776 567	39 763	58 102	46 250

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,0%	0,0%	2,4%	0,0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	5,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Actions	14,8%	4,2%	3,0%	0,0%
Actions — cotées	14,6%	4,2%	3,0%	0,0%
Actions — non cotées	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Obligations	58,8%	80,6%	70,2%	79,0%
Obligations d'État	14,0%	19,9%	17,2%	74,1%
Obligations d'entreprise	43,7%	59,6%	52,0%	5,0%
Titres structurés	1,2%	1,1%	0,9%	0,0%
Organismes de placement collectif	19,4%	15,2%	21,4%	20,7%
Produits dérivés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres investissements	0,0%	0,0%	3,0%	0,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	1 821 494	175 668	308 350	58 678

Contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Les actifs relatifs à ces contrats d'assurance-vie (unités de comptes, fonds dédiés) sont gérés pour le compte des preneurs qui en supportent le risque de placement. Ces actifs sont segmentés et gérés selon les choix et/ou objectifs fixés par les preneurs. En cas de baisse des actifs sous-jacents, c'est le preneur qui en supporte le risque principal, mais l'assureur supporte alors le risque de voir baisser ses recettes futures, celles-ci étant très souvent exprimées en points de base des actifs sous gestion.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, ces contrats prédominent largement auprès de WEALINS et GB Life Luxembourg, et sont relativement marginaux chez Foyer Vie et Raiffeisen Vie.

Contrats en unités de compte	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés (montants en k€)	192 058	7 285	10 005 969	2 116 388

Ces précisions apportées, les descriptions et analyses des risques de marché se focaliseront dès lors sur les actifs pour lesquels le risque de placement est supporté par la société concernée.

Les différentes composantes du risque de marché sont le risque sur les taux d'intérêts, le risque sur les prix des actions et de l'immobilier, le risque sur les spreads de crédit, le risque sur les devises et le risque de concentration ; les risques de crédit (ou de défaut des contreparties) et de liquidité seront traités spécifiquement dans des sections ultérieures.

Il est encore précisé que les sociétés du Groupe ne commercialisent pas de rentes variables, à l'exception de GB Life Luxembourg pour un portefeuille en run-off.

C.2.1.1 Risque sur les taux d'intérêts

Ce risque est défini comme le risque de changements défavorables de la valeur de marché des actifs ou de la valorisation des engagements, suite à des changements dans le niveau des taux d'intérêts sur les marchés.

Ce risque revêt une importance particulière en assurance vie ; les engagements sur les taux d'intérêts techniques sont illustrés au tableau ci-dessous.

Ventilation des Provisions techniques selon les taux d'intérêts techniques garantis (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Taux garantis 0%	507 126	17 001	55 077	0
Taux garantis supérieurs à 0% et inférieurs ou égaux à 1%	152 340	23 988	6 666	1 032
Taux garantis supérieurs à 1% et inférieurs ou égaux à 2%	106 033	44 104	49 759	2 363
Taux garantis supérieurs à 2% et inférieurs ou égaux à 3%	459 342	37 584	42 409	2 028
Taux garantis supérieurs à 3% et inférieurs ou égaux à 4%	196 489	0	0	1 541
Taux garantis supérieurs à 4%	0	0	153	21 749
Total des Provisions techniques à taux garantis	**1 421 330**	**122 677**	**154 064**	**28 714**
Taux garantis moyens pondérés	1,39%	1,32%	1,10%	4,12%

C.2.1.2 Risque sur les prix des actions

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Le portefeuille peut être exposé directement ou au travers de fonds. Une baisse sur le marché des actions réduirait leur valeur de marché, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société concernée et du Groupe.

Il n'est que marginalement investi dans des actions non cotées.

C.2.1.3 Risque sur les prix de l'immobilier

Similairement au risque sur les prix des actions, une baisse sur le marché de l'immobilier peut réduire les plus- ou moins-values latentes, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société concernée ou du Groupe.

L'investissement principal en immeubles est constitué par le siège d'exploitation du Groupe à Leudelange, dont l'extension a été achevée au printemps 2018; cet immeuble appartient à Foyer Assurances, les autres sociétés du groupe s'acquittant d'un loyer déterminé au prorata de leur occupation. S'y ajoute pour WEALINS l'immeuble précédemment détenu par IWI International Wealth Insurer qui lui servait de siège d'exploitation avant l'intégration de son personnel sur le site de Leudelange.

Par ailleurs, dans le cadre d'une diversification de ses investissements, le Groupe a pris des participations financières dans des projets immobiliers, principalement via Foyer Vie.

C.2.1.4 Risque sur les spreads de crédit

Le risque de spread est défini comme le risque de variations défavorables de la valeur de marché des actifs en raison de variations sur les valeurs de marché des actifs de crédit (qui n'ont pas fait défaut). La diminution de la valeur de marché d'un actif suite à une augmentation des spreads s'explique, soit par la réévaluation par les acteurs de marché de la solvabilité de l'émetteur (qui va alors souvent de pair avec une dégradation de sa notation), soit par une diminution systémique sur les marchés des prix des actifs de crédit.

Ce risque sur les spreads de crédit affecte le portefeuille obligataire ; le tableau ci-dessous illustre la ventilation des obligations d'entreprise détenues en lignes directes par compagnies et par échelons de qualité de crédit (CQS – Credit Quality Step). Pour rappel, ces échelons de qualité de crédit traduisent une qualité :

- élevée pour les échelons 0 et 1 (correspondant respectivement aux notations « AAA » et « AA » de Standard & Poor's)
- moyenne pour les échelons 2 et 3 (correspondant respectivement aux notations « A » et « BBB » de Standard & Poor's)
- faible pour les échelons 4 à 6 (correspondant aux notations « BB » et inférieures de Standard & Poor's)

Echelons de qualité de crédit (CQS)	Investment Grade				Speculative Grade			Non Rated	Total
	0	1	2	3	4	5	6	Non Rated	Total
Foyer S.A. Conso	3,7%	1,9%	23,0%	42,2%	14,7%	1,2%	0,4%	13,0%	100,0%
Foyer Assurances	0,9%	1,1%	30,3%	38,7%	14,7%	2,5%	0,6%	11,3%	100,0%
Foyer-ARAG	3,8%	1,5%	16,2%	57,1%	12,3%	0,0%	0,0%	9,0%	100,0%
Foyer Santé	0,0%	0,0%	15,8%	50,6%	20,7%	0,0%	0,0%	12,8%	100,0%
Foyer Réassurance	0,0%	0,0%	15,9%	54,3%	18,5%	0,0%	0,0%	11,3%	100,0%
Foyer Vie	3,5%	0,4%	19,4%	44,3%	16,4%	1,4%	0,5%	14,2%	100,0%
Raiffeisen Vie	1,5%	0,0%	25,7%	46,9%	12,8%	0,0%	0,0%	13,0%	100,0%
WEALINS	16,3%	15,4%	36,1%	18,0%	2,9%	0,0%	0,0%	11,3%	100,0%
GB Life Luxembourg	0,0%	0,0%	0,0%	88,0%	0,0%	12,0%	0,0%	0,0%	100,0%

C.2.1.5 Risque sur les devises

Bien qu'opérant pour l'essentiel en devise euro, il peut arriver que certaines entités du Groupe souscrivent à des engagements libellés dans d'autres devises. En pareil cas et selon le principe de congruence, il est généralement investi dans des actifs libellés dans la devise correspondant aux engagements.

Des investissements limités dans des devises non euros peuvent également être effectués au titre de diversification. Le Groupe est alors exposé à un risque de change, dès lors que la conversion en euros des placements concernés diminuerait consécutivement à une évolution défavorable des taux de change des devises.

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des actifs (après transparisation des fonds de placement collectifs) selon les devises ; pour les devises différentes de l'euro, les positions d'actifs sont nettes des éventuels emprunts et/ou provisions techniques libellées dans les devises respectives.

Devises	EUR	USD	CHF	GBP	SEK	Autres	Total
Foyer S.A. Conso	94,3%	2,1%	0,5%	0,9%	0,3%	1,9%	100,0%
Foyer Assurances	96,1%	1,2%	0,9%	0,6%	0,1%	1,1%	100,0%
Foyer ARAG	94,5%	2,3%	0,9%	0,2%	0,1%	1,9%	100,0%
Foyer Santé	93,4%	2,7%	0,6%	0,3%	0,2%	2,8%	100,0%
Foyer Réassurance	91,5%	3,4%	1,6%	0,2%	0,2%	3,1%	100,0%
Foyer Vie	93,4%	2,3%	0,4%	1,2%	0,2%	2,4%	100,0%
Raiffeisen Vie	91,3%	3,6%	0,9%	0,5%	0,2%	3,5%	100,0%
WEALINS	96,9%	0,2%	0,1%	0,7%	1,3%	0,8%	100,0%
GB Life Luxembourg	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%

C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente »

Le portefeuille d'actifs est composé de liquidités et de valeurs mobilières bien identifiées et documentées ou de parts de fonds les détenant. Les actifs sont choisis pour leurs caractéristiques de rentabilité et de risque ainsi que leur contribution, dans le cadre d'un portefeuille particulier, aux objectifs de celui-ci par rapport aux passifs à couvrir et des exigences de solvabilité. La caractéristique de liquidité de l'actif est également un point important considéré. La proportion de titres non négociés sur un marché réglementé est tenue à un niveau très limité.

Les actifs sont déposés auprès d'instituts avec lesquels Foyer a signé une convention de dépôts et qui sont soumis régulièrement à une revue qualitative.

Les investissements sont effectués en conformité avec les stratégies d'investissement adoptées par les Conseils d'administration du Groupe et de ses différentes entités qui fixent une structure de référence des portefeuilles ainsi que des limites d'investissement et des règles de diversification quantitatives et qualitatives des actifs, dans le sens d'une gestion prudente.

Il est en particulier prescrit des maxima par catégorie et par émetteur à détenir en actions, en obligations selon la qualité, ou en devises. Est également décrit le cadre d'utilisation des dérivés ; il n'est pas investi dans des dérivés, à l'exception de contrats de change à terme valorisés en juste valeur aux montants suivants :

- 1 k€ à l'actif consolidé de Foyer S.A., correspondant à la position de 1 k€ chez Foyer Assurances,
- 118 k€ au passif consolidé de Foyer S.A., avec une position de 83 k€ chez Foyer Vie,

le solde se trouvant principalement chez Foyer S.A. (entité solo).

Le Groupe adapte continûment l'allocation de son portefeuille, dans le cadre des limites et règles prescrites, en tenant compte de ses analyses de l'économie, du cadre politique, de l'évolution attendue des paramètres pertinents comme les taux d'intérêt, de change, des primes de risque crédit, les valorisations boursières, ou les marchés de matières premières.

Au niveau des lignes d'investissement individuelles, le Groupe suit de façon étroite leur comportement de marché et leur évolution fondamentale en s'appuyant sur les analyses et recherches propres ainsi que des sources externes comme les agences de notation, les maisons et départements de recherche financière dans les domaines de spécialité concernés. Le Groupe effectue ses investissements, désinvestissements ou arbitrages entre titres en évaluant les potentiels de performance à moyen terme tout en prenant en compte les facteurs de risque détectés.

C.2.3 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché

Le Groupe Foyer gère la sensibilité au risque sur les taux d'intérêt de ses portefeuilles d'investissements en parallèle de la sensibilité correspondante des engagements souscrits, au moyen de projections de cash-flows. La gestion vise à optimiser la sensibilité résiduelle sur les actifs et les passifs au risque sur les taux d'intérêts.

Afin de limiter son exposition au risque de crédit sur les portefeuilles obligataires, le Groupe suit régulièrement l'évolution de la notation des différents émetteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de ses portefeuilles et une adéquation de leurs rémunérations avec leurs risques respectifs de crédit.

Concernant le risque sur les devises, le Groupe ne prend pas de position spéculative sur les devises lorsqu'il investit dans des titres libellés dans une autre devise que l'euro ; les investissements en devise sont généralement couverts par des emprunts à terme en devise ou des opérations de change à terme.

Un risque de concentration se présente en cas de concentration des investissements sur un petit nombre de contreparties, ce qui accroît la possibilité qu'un événement défavorable qui n'affecterait qu'un nombre limité de contreparties puisse produire des pertes importantes.

Les principales concentrations cumulées en actions et en obligations par groupe émetteur et exprimées en % de la valeur de marché des actifs financiers (hors ceux pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance) sont illustrées au tableau ci-dessous.

Concentrations - Expositions (Top 5) les plus importantes	Foyer S.A. Conso
Exposition 1	5,8%
Exposition 2	2,1%
Exposition 3	1,7%
Exposition 4	1,4%
Exposition 5	1,3%

En termes d'atténuation du risque de marché, Foyer a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture. Toutefois, si elle le juge opportun, elle se réserve la possibilité de couvrir deux types de positions :

- les positions directes en devises non euro par des ventes à terme de contrats « forward » ;
- certaines positions particulières en actions par la vente (resp. l'acquisition) d'options d'achat (resp. de vente).

On remarquera également la faible pondération des investissements en lignes directes dans des produits spéculatifs non traditionnels (titrisation, private equity, produits dérivés ou structurés).

Par ailleurs, pour atténuer le risque de dépréciation du portefeuille d'obligations privées lié à une hausse des spreads de crédit, Foyer concentre majoritairement ses investissements dans des titres de notation élevée, tout en privilégiant des durations courtes.

Les analyses de sensibilité des actifs et, le cas échéant, des provisions techniques (plus exactement leurs best estimate) aux risques de marché portent sur les trois facteurs de risques majeurs que sont les risques sur les taux d'intérêt, sur les prix des actions et sur les spreads de crédit.

Les résultats sont donnés aux tableaux ci-après ; le premier illustre les impacts (en %) sur les actifs investis, c'est-à-dire les biens immobiliers et les investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte), et le cas échéant, sur les best estimate ; le second illustre les impacts sur les ratios de solvabilité.

Impacts (en %) sur les Biens immobiliers et investissements et sur les Best estimate		Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Taux d'intérêt + 0,50%	Actifs investis	-1,50%	-2,22%	-1,87%	-2,40%	-1,43%	-1,94%	-0,95%	-5,06%
	Best estimate	-2,42%	-1,64%	-36,13%	-0,25%	-4,82%	-5,01%	-0,47%	-8,70%
Taux d'intérêt - 0,50%	Actifs investis	1,50%	2,22%	1,87%	2,40%	1,43%	1,95%	0,95%	5,55%
	Best estimate	2,42%	1,64%	44,19%	0,25%	5,27%	5,42%	1,24%	10,08%
Prix des actions - 25%	Actifs investis	-3,40%	-0,89%	-2,43%	-1,38%	-4,66%	-2,60%	-1,13%	-0,38%
Spread de crédit + 0,75%	Actifs investis	-1,23%	-2,58%	-2,30%	-2,96%	-1,51%	-1,89%	-0,99%	-0,46%

Impacts sur les ratios de solvabilité	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Situation de base	182,8%	170,7%	212,9%	413,2%	160,6%	185,4%	154,9%	170,6%
Taux d'intérêt + 0,50%	184,5%	167,0%	251,6%	412,4%	176,7%	193,5%	162,8%	173,7%
Taux d'intérêt - 0,50%	181,0%	174,3%	145,4%	420,5%	141,2%	174,7%	142,7%	166,2%
Prix des actions - 25%	176,3%	167,4%	208,0%	415,5%	146,5%	175,8%	153,6%	169,6%
Spread de crédit + 0,75%	178,7%	159,1%	202,6%	410,8%	151,0%	172,5%	152,5%	169,4%

Quant aux tests de résistance, le Groupe les traite dans son processus ORSA (décrit à la section B.3.2 supra), qui entre autres objectifs, vise à identifier et évaluer le profil de risque et la situation de solvabilité future, sur base des hypothèses retenues pour le plan d'entreprise et en évaluant l'impact de certains chocs et/ou scénarios adverses retenus par le Conseil d'administration.

C.3 RISQUE DE CRÉDIT

C.3.1 Description du risque de crédit

Les risques de crédit peuvent être classés en deux catégories, le risque de spread qui a été traité avec les risques de marché, et le risque de défaut qui est le risque qu'une contrepartie se trouve dans l'incapacité d'honorer ses engagements vis-à-vis des compagnies du Groupe.

Comme pour les risques de marché, il s'agit de veiller à ce que la valeur des actifs couvre la valeur des engagements.

Le tableau ci-dessous illustre les différentes expositions des compagnies du Groupe Foyer au risque de défaut des contreparties.

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	2019	2018
Prêts et prêts hypothécaires	33 556	21 476
Montants recouvrables au titre de la réassurance	55 171	39 642
Dépôts auprès des cédantes	13	13
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	78 044	66 905
Créances nées d'opérations de réassurance	53 642	8 444
Autres créances (hors assurance)	66 781	49 785
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197 383	263 039

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Prêts et prêts hypothécaires	12 086	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	50 892	0	-181	0
Dépôts auprès des cédantes	13	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	67 378	892	5 198	0
Créances nées d'opérations de réassurance	52 780	0	0	8 012
Autres créances (hors assurance)	25 717	1 267	799	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 049	1 656	3 561	1 329

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Prêts et prêts hypothécaires	49 470	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	607	4 506	169	-822
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	4 050	1 365	53	0
Créances nées d'opérations de réassurance	70	792	0	0
Autres créances (hors assurance)	10 965	1 405	20 334	5 901
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76 049	4 484	40 666	9 118

Compte tenu de l'activité du Groupe, les principaux risques de contrepartie se situent au niveau des :

- preneurs et intermédiaires, auxquels elles ont accordé des prêts ou des avances sur polices, et sur lesquels les sociétés ont diverses créances (postes « Prêts et prêts hypothécaires » et « Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires » dans les tableaux ci-dessus) ;
- réassureurs, auxquels ont été transférés certains des engagements des entités, sur lesquels elles sont dès lors créancières de leurs parts dans les provisions techniques (postes « Montants recouvrables au titre de la réassurance », « Dépôts auprès des cédantes » et « Créances nées d'opérations de réassurance » dans les tableaux ci-dessus) ;

- banques ou organismes financiers auprès desquels sont déposées les liquidités (poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans les tableaux ci-dessus).

C.3.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit

C.3.2.1 Risques sur les preneurs et intermédiaires

Il est d'abord à noter que le Groupe ne pratique pas de prêts hypothécaires en lien avec des projets immobiliers.

Foyer Assurances octroie des prêts à ses agents d'assurance, ces prêts étant garantis par les commissions liées aux portefeuilles des agents.

Foyer Vie octroie des prêts aux souscripteurs sous forme d'avances sur polices, celles-ci étant couvertes par l'épargne sous-jacente constituées sur les contrats.

Plus généralement, les créances envers les preneurs et les intermédiaires font l'objet de suivis constants matérialisés par des lettres de rappels, et le cas échéant par des résiliations de contrats.

C.3.2.2 Risques sur les réassureurs

Ces risques sont pris en charge par le Comité de réassurance qui veille à une diversification sur des réassureurs de référence. Celle-ci est illustrée au tableau ci-dessous, lequel ne prend pas en compte les captives de réassurance.

Echelons de qualité de crédit (CQS)	Investment Grade				Speculative Grade			Non Rated	Total
	0	1	2	3	4	5	6	Non Rated	Total
Foyer Assurances	0,0%	65,4%	34,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer ARAG	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Santé	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Vie	0,0%	2,8%	97,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Raiffeisen Vie	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
WEALINS	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
GB Life Luxembourg	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%

Le tableau du point C.3.1 ci-dessus indique des montants recouvrables au titre de la réassurance importants pour Foyer Assurances ; afin de mitiger le risque, Foyer Assurances a sollicité et obtenu de certains de ses réassureurs le dépôt d'actifs (liquidités) à concurrence d'un montant de 53 533 k€ bloqué sur un compte de dépôt ouvert dans ses livres, ainsi que des garanties (mises en gage) obtenues sur des titres déposés auprès de leurs banques dépositaires, à concurrence d'un montant de 1 762 k€. Par ailleurs, dans le cadre des affaires captives, le risque de crédit des réassureurs captifs est géré en analysant leurs situations financières et celles de leurs actionnaires par rapport aux risques qu'ils souscrivent.

C.3.2.3 Risques sur les banques

Ces risques sont gérés via une diversification sur des banques de référence. Celle-ci est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Echelons de qualité de crédit (CQS)	Investment Grade				Speculative Grade			Non Rated	Total
	0	1	2	3	4	5	6	Non Rated	Total
Foyer S.A. Conso	0,0%	78,5%	21,3%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	100,0%
Foyer Assurances	0,0%	57,3%	37,0%	0,3%	5,4%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer-ARAG	0,0%	24,2%	75,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Santé	0,0%	25,2%	68,5%	0,0%	6,3%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Réassurance	0,0%	89,2%	10,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Vie	0,0%	50,9%	43,7%	3,1%	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Raiffeisen Vie	0,0%	2,8%	0,0%	0,0%	97,2%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
WEALINS	0,0%	21,9%	55,8%	3,0%	14,5%	2,2%	0,0%	2,5%	100,0%
GB Life Luxembourg	0,0%	0,0%	99,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%	100,0%

Pratiquement, les notations des banques sont revues périodiquement, et en l'absence de notation, le Groupe se base sur une analyse bilantaire de la banque concernée ; en découlent des limites maximales autorisées par le Conseil d'administration.

En termes d'atténuation du risque de crédit, le Groupe a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture.

La sensibilité des actifs et passifs au risque de crédit porte sur les variations des spreads de crédit. Cette sensibilité a été mise en évidence dans le cadre du risque de marché à la section précédente.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

C.4.1 Description du risque de liquidité

Il s'agit du risque que l'entreprise ne dispose pas de suffisamment de liquidités afin de faire face au paiement de ses obligations au moment où elles sont dues.

Le risque s'étend aux situations où une entreprise arriverait à faire face à ses obligations, mais au prix d'un accès au marché du crédit à des conditions défavorables, ou au moyen d'une vente d'actifs financiers accompagnée de coûts additionnels consécutifs à l'illiquidité ou la faible liquidité des actifs à réaliser.

Le risque majeur serait la conjonction des deux événements suivants :

- un besoin accru de liquidités pour honorer des engagements exceptionnels, suite à un événement catastrophique ou une accumulation de sinistres, par exemple ;
- la nécessité et/ou l'impossibilité de vendre à court terme, ou à des conditions défavorables, des actifs pour honorer ces engagements.

C.4.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité

La liquidité d'un placement est influencée par plusieurs facteurs, notamment l'étroitesse ou la profondeur du marché sur lequel il est traité, l'emprise du placement dans l'émission, les coûts inhérents à la sortie, ou encore le temps nécessaire à sa réalisation ou la récupération des fonds. Comme expliqué dans la section relative à la personne prudente, le Groupe privilégie des placements en actifs jugés liquides.

Le Groupe n'étant que très faiblement endetté, le risque de liquidité résulte essentiellement de ses activités opérationnelles et d'investissement.

Comme le montre l'analyse des profils de risque marché et crédit des deux sections précédentes, le Groupe présente un très faible risque de liquidité.

Sur l'activité financière, on note en particulier :

- une absence ou des investissements limités sur des marchés non liquides (immobilier) ;
- une absence ou des investissements très limités sur des marchés peu liquides (private equity, small et middle cap, pays émergents, structurés et dérivés OTC) ;
- un investissement du portefeuille obligataire majoritairement sur des émissions « investment grade » ;
- une faible exposition par émetteur.

D'autre part, l'activité de souscription se poursuivant, il convient de prendre en compte les bénéfices attendus inclus dans les primes futures (dans le cadre des dispositions relatives aux limites de contrats telles que mentionnées dans les textes réglementaires) qui sont illustrés ci-dessous.

C.4.3 Bénéfices attendus inclus dans les primes futures

Les montants totaux des bénéfices attendus inclus dans les primes futures (Expected profits included in future premiums : EPIFP) sont repris au tableau ci-dessous pour les entités non-vie.

Bénéfices attendus (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
EPIFP — Activités vie	0	0	-11 971	0
EPIFP — Activités non-vie	15 701	1 245	196	16 784
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	**15 701**	**1 245**	**-11 775**	**16 784**

Le montant négatif de bénéfices attendus pour Foyer Santé résulte mécaniquement des projections des cash-flows futurs du portefeuille en vigueur sur les 80 prochaines années, actualisés avec la courbe des taux de l'EIOPA. Le solde des cash-flows devient systématiquement négatif suite aux paiements de sinistre en hausse à mesure du vieillissement des assurés. La technique actuarielle de l'assurance maladie, ici similaire à celle de l'assurance vie, prévoit la constitution d'une provision pour vieillissement (PPV) précisément pour financer cet effet. Cette PPV ayant nécessairement été constituée sur base des cash-flows du passé n'entre dès lors pas dans les projections. Au 31 décembre 2019, la PPV s'élevait à 34 968 k€, montant largement supérieur aux pertes futures affichées ci-dessus à hauteur de 11 971 k€.

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Bénéfices attendus (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
EPIFP — Activités vie	88 086	5 077	0	0
EPIFP — Activités non-vie	0	0	0	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	**88 086**	**5 077**	**0**	**0**

Concernant WEALINS et GB Life Luxembourg, comme indiqué à la section A.2 relative aux activités de souscription, le business est souscrit quasi totalement en primes uniques ; il n'est dès lors pas projeté de primes futures.

Plus généralement, les primes futures dont il est ici question sont restreintes aux primes satisfaisant aux critères fixés par les dispositions réglementaires relatives aux limites des contrats.

C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants ou d'événements extérieurs ».

Les causes de défaillance ou d'inadaptation opérationnelles, inhérentes aux activités de Foyer, peuvent être d'origine humaine, organisationnelle, matérielle, naturelle ou environnementale et résulter d'événements ou de facteurs internes et/ou externes au Groupe. Les risques opérationnels qui en découlent peuvent se manifester de diverses manières : interruptions ou dysfonctionnements des systèmes d'information, de ses prestataires ou de ses intermédiaires, erreurs, fraudes ou malveillances des salariés, assurés ou intermédiaires, non-respect des réglementations internes et externes (prudentielle, AML/FT, KYC, IDD, protection de la vie privée, …), intrusion non autorisée ou le piratage des systèmes d'information, etc.

Foyer porte à ce titre une attention particulière au maintien, à l'efficacité et à la modernisation de ses systèmes d'information afin d'intégrer et de respecter l'évolution des normes technologiques, les standards du secteur, les standards réglementaires et les préférences de la clientèle. Foyer a mis en place des fonctions spécifiques, de multiples procédures et processus pour suivre toutes les obligations de conformité. Il porte une attention particulière au maintien de son activité par un plan de reprise des activités (DRP) étendu et un plan de continuité des opérations (PCA).

La hausse de la fréquence et de la sophistication des incidents récents de piratage à l'encontre des grandes institutions financières et autres sociétés observées démontre l'importance des risques informatiques ainsi que les dommages, tant financiers que réputationnels, qui peuvent en découler. Foyer a mis en place des contrôles internes et des procédures destinées à protéger les données des clients ainsi que les informations confidentielles du Groupe du piratage et autres types d'intrusions non autorisées dans les systèmes d'information du Groupe.

Tous les risques connus, dont les risques opérationnels, identifiés pour l'ensemble des activités/entités sont référencés dans une cartographie des risques actualisée annuellement. Le Groupe a mis en place un large dispositif de contrôles internes, ainsi que des dispositifs de Plans de Continuité d'Activité (PCA) pour différents scénarios et de Plans de Secours Informatiques (DRP) et a souscrit un programme d'assurances pour réduire son exposition au risque.

Pour mesurer quantitativement le niveau de fonds propres nécessaires pour couvrir son risque opérationnel, Foyer utilise l'approche standard avec les paramètres définis par l'EIOPA.

C.6 AUTRES RISQUES MATÉRIELS

C.6.1 Risque juridique et réglementaire

C.6.1.1 Contexte

Le Groupe est exposé à travers ses activités au risque d'évolution juridique, réglementaire et de conformité.

Les activités de Foyer sont soumises à une réglementation détaillée et à un contrôle approfondi tant sur le niveau de fonds propres et de réserves, les normes de solvabilité, les pratiques de distribution, les types d'investissements, les règles de protection de la clientèle et de connaissance du client, la lutte contre le blanchiment, la lutte contre la fraude fiscale, la protection de la vie privée, le droit de la concurrence, l'échange d'informations à des fins fiscales et d'autres obligations de reporting réglementaire, etc.

Cette réglementation et la surveillance y relative se sont renforcées dans le cadre de la crise financière de 2008-2009 tant au niveau local, européen qu'international. Ces modifications de la réglementation qui visent à renforcer la protection des assurés et des investisseurs et qui confèrent aux autorités de contrôle des pouvoirs de plus en plus larges engendrent, d'une part, des frais complémentaires importants liés à la mise en conformité et pourraient, d'autre part, affecter significativement non seulement les activités, le résultat net et la situation financière du Groupe mais également sa capacité à vendre et son offre de produits.

Le Groupe est dès lors vigilant en matière de conformité. En dépit des moyens mis en œuvre pour respecter la réglementation en vigueur, Foyer pourrait, dans le cadre de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de gestion patrimoniale, d'investisseur mais aussi d'employeur et de contribuable, être soumis à des enquêtes réglementaires avec parfois les actions civiles, administratives ou pénales qui les accompagnent. Ces enquêtes ou procès dont les impacts potentiels sont difficilement estimables pourraient affecter significativement l'activité, la réputation, le résultat net et la situation financière du Groupe.

Le renforcement des multiples exigences réglementaires et l'activisme des autorités de contrôle, dont les impacts potentiels sont difficilement estimables, pourrait affecter significativement l'activité, la réputation, le résultat net et la situation financière de Foyer.

C.6.1.2 Réglementations clef dans les secteurs de l'assurance et de la gestion d'actifs

Parmi les réglementations clef de l'assurance se trouvent :

- La Directive « Solvabilité 2 » imposant des obligations en matière de capital réglementaire et de solvabilité et qui impacte fortement le Groupe tant en termes de gouvernance, d'organisation interne que de gestion des risques ou de gestion du capital ;
- La Directive « Insurance Distribution Directive » (« IDD ») imposant des obligations en matière de protection des clients et de gouvernance.

Parmi les réglementations clef de la gestion d'actifs se trouvent :

- La « Markets in Financial Instruments Directive » « (MiFID ») imposant des obligations en matière de protection des clients et de gouvernance.

Parmi les réglementations clef applicables aussi bien à l'assurance qu'à la gestion d'actifs se trouvent :

- La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que les sanctions financières ;
- La réglementation en matière de la protection de la vie privée, dont le Règlement européen « General Data Protection Regulation » (GDPR) ;
- La réglementation en matière de la lutte contre la fraude ou l'optimisation fiscale, ce qui inclut les obligations d'échange d'informations (FATCA, CRS) ou les obligations d'imposition dans des pays où des bénéfices sont générés (BEPS, ATAD).

C.6.1.3 Evolutions récentes

Parmi les évolutions réglementaires importantes en 2019, on peut citer :

- En matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme :
  - L'adoption de la loi du 13 janvier 2019 qui a instauré un registre des bénéficiaires effectifs. Les bénéficiaires effectifs pour l'ensemble des sociétés du Groupe Foyer ont été déposés auprès dudit registre dans les délais impartis.
  - La mise en place d'une politique et d'une veille des sanctions financières internationales dans le cadre de la loi du 27 octobre 2010 et en anticipation du projet de loi du 15 janvier 2019.
  - Projet de loi 7467 portant transposition de certaines dispositions de la directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 visant notamment à préciser les procédures KYC, la portée et le contenu des politiques AML ainsi qu'à renforcer les pouvoirs de surveillance et sanctions des autorités et la coopération internationale. (« AML 5 »).
  - La circulaire CAA 19/5 du 12 février 2019 visant à unifier les différentes procédures de notification des personnes physiques soumises à la surveillance du CAA, mettant en place un nouveau formulaire qui doit être complété, signé et déposé au CAA, ensemble avec un certain nombre de documents ancillaires, lors de nouvelles nominations en tant qu'administrateur, président, vice-président, dirigeant agrée et responsables d'une fonction clé.
  - La visite du Groupe d'Action Financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) du Luxembourg qui avait été planifié pour l'automne 2020 a été reportée à cause de la crise COVID-19, mais nos préparations ont commencé.
- En matière de droit de l'assurance :
  - La convention dite de « droit à l'oubli » signée le 29 octobre 2019, dont l'objectif est de mettre en œuvre un droit à l'oubli dans le cadre de l'assurance solde restant dû et de faciliter l'accès à cette assurance aux personnes présentant un risque aggravé en raison d'une pathologie cancéreuse, d'une infection virale à l'hépatite C ou d'une infection par le VIH.
- En matière de la lutte contre la fraude ou l'optimisation fiscale :
  - Le projet de loi n°7465 visant à transposer en droit luxembourgeois la directive n°2018/822 du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 2018 modifiant la Directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration. (« DAC 6 »).
  - La mise en place en Belgique d'un point de contact central (PCC), c'est-à-dire un registre contenant les numéros de comptes bancaires et les types de contrats détenus en Belgique auprès d'institutions

financières par les personnes physiques et les personnes morales, résidentes et non-résidentes, imposant un reporting pour les contrats d'assurance vie de résidents belges.

C.6.2 Risques émergents

Par ailleurs, le Groupe est également en veille sur les risques émergents. Ce sont des risques non encore connus, qui pourraient se développer ou qui existent déjà et évoluent constamment. Les risques émergents ont aussi la caractéristique d'un haut degré d'incertitude, puisque certains ne se manifesteront jamais. Les risques émergents font l'objet d'un processus particulier d'identification et d'analyse.

Parmi les risques émergents, on peut citer le Brexit et le risque de pandémie (Covid-19).

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Foyer n'a pas recours à des véhicules de titrisation.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs contribue à la détermination du capital de solvabilité requis (SCR), du minimum de capital requis (MCR) et des fonds propres éligibles pour les couvrir.

Les actifs et les passifs sont évalués aux fins de solvabilité conformément aux spécifications publiées par l'EIOPA.

D.1 ACTIFS

D.1.1 Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées

Les comptes annuels sociaux des sociétés d'assurance et de réassurance du Groupe sont préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg qui respectent le principe de prudence (« LuxGAAP classique »). A l'exception du poste « Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance Vie dont le risque est supporté par eux » du bilan des sociétés d'assurance vie, les plus-values non réalisées sur actifs financiers ne sont jamais comptabilisées dans cette approche comptable.

Les comptes annuels consolidés de Foyer S.A. sont préparés sur base de l'option d'évaluation à la juste valeur (« LuxGAAP, option de juste valeur ») qui prend en compte tant les plus- que les moins-values non réalisées sur titres, et constitue une étape en ligne avec l'approche prudentielle développée au niveau européen pour la surveillance des groupes d'assurance.

Frais d'acquisition différés

En normes LuxGAAP, les frais d'acquisition peuvent être reportés. Ainsi, en non-vie (santé), ils sont reportés suivant une méthode compatible avec le calcul de la provision pour vieillissement ; ils incluent également la quote-part des commissions d'encaissement afférente aux primes non acquises. En vie, cette faculté n'est utilisée que par WEALINS, pour d'anciens contrats qui ne sont plus activement commercialisés.

Dans le bilan Solvabilité II, les frais d'acquisition différés sont inclus dans le calcul du best estimate.

Actifs incorporels

En normes LuxGAAP, les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition ou au coût de revient. Les actifs incorporels sont amortis linéairement aux taux situés entre 20 % et 33,33 % par an. En cas de dépréciation durable, les actifs incorporels font l'objet de corrections de valeur, afin de leur donner la valeur inférieure à la date de clôture du bilan.

Comme le groupe Foyer considère que les conditions énoncées sous Solvabilité II ne sont pas remplies, la totalité des actifs incorporels y est renseignée à la valeur nulle.

Actifs d'impôts différés

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à la date de clôture. Dans l'hypothèse où les actifs d'impôts différés l'emportent sur les passifs d'impôts différés, le montant net apparait sous le poste « Actifs d'impôts différés » à l'actif du bilan.

Immobilisations corporelles détenues pour usage propre et biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

En normes LuxGAAP, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Les constructions et les actifs corporels, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amortis linéairement aux taux situés entre 4 % et 25 % par an. En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués à la valeur de marché. La valorisation (renouvelée au plus tard tous les 5 ans) se base soit sur une expertise réalisée par un bureau d'experts indépendants et reconnu sur le marché, soit sur le prix d'acquisition récent (inférieur à 5 ans).

Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

Sont considérées comme des entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence dominante est exercée directement ou indirectement par la Société ou la société-mère. Sont considérées comme participations, les entreprises dans lesquelles la Société ou la société-mère exerce une influence notable.

En normes LuxGAAP, les parts dans des entreprises liées et participations sont enregistrées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les parts dans des entreprises liées et participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Par application de la législation fiscale, ces corrections de valeur sont maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les entreprises liées et les participations qui ne sont pas des sociétés d'assurance ou de réassurance sont comptabilisées par mise en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur d'inventaire des participations dans le bilan de la société-mère la quote-part détenue dans l'actif net des sociétés mises en équivalence.

En normes LuxGAAP, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés ensemble avec les entreprises liées et les participations (Détentions dans des entreprises liées, y compris participations).

Sous Solvabilité II, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés spécifiquement sous les autres prêts.

En normes LuxGAAP classique, les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, sont évalués au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

En normes LuxGAAP classique, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou à leur valeur de remboursement (à l'exception des obligations convertibles et perpétuelles qui sont maintenues au prix d'acquisition), compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est pris en charge au compte de profits et pertes de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Les obligations convertibles et perpétuelles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les actions, les parts dans des fonds communs de placement, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe, lorsqu'elles sont disponibles à la vente ou détenues à des fins de transaction, sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par le compte de profits et pertes jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de profits et pertes. A l'exception des corrections de valeur, les autres variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont portées dans un compte de capitaux propres intitulé « réserve de réévaluation des titres » qui représente les plus- et moins-values non-réalisées sur ces titres. Les gains ou pertes réalisées sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. Les autres variations de valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisées par le compte de profits et pertes, que les plus- ou moins-values soient réalisées ou non.

Les actifs financiers sont essentiellement des actifs cotés et liquides ou des organismes de placement collectifs dont les sous-jacents sont cotés et liquides. Le fournisseur de prix est Telekurs.

Les seuls dérivés non cotés traités sont les opérations à terme de devises (OCDE), dont le prix est disponible dans le marché.

Les fonds privés sont évalués sur base de l'actif net fourni par le promoteur avec une périodicité au moins semestrielle. Les fonds privés sont essentiellement des fonds répondant à la directive européenne (AIFM) sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, l'évaluation telle que décrite dans les prospectus des fonds concernés est conforme aux normes de l'EVCA (European Private Equity & Venture Capital Association).

Sous Solvabilité II, les actions, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par les fonds propres jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans les fonds propres. Les autres variations de valeur des actifs financiers sont portées dans les fonds propres.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En normes LuxGAAP, la part des réassureurs dans les provisions techniques comprend les montants réels ou estimés qui, conformément aux arrangements contractuels de réassurance, sont à la charge des réassureurs.

Sous Solvabilité II, la part des réassureurs dans les provisions techniques enregistrée dans les comptes statutaires fait place à leur recalcul en best estimate des provisions techniques de réassurance et sont ajustées du risque de défaut des contreparties. Par ailleurs, en ce qui concerne les rentes variables commercialisées par GB Life Luxembourg, l'évaluation « mark-to-model » des garanties est retenue à zéro en normes LuxGAAP lorsqu'elle conduit à un montant négatif, qui est cependant pleinement reconnu sous Solvabilité II, après prise en compte d'un potentiel défaut du réassureur.

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus sont évalués en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes

principes comptables à l'exception des postes suivants :

- Le capital souscrit non appelé est renseigné dans les comptes légaux au niveau de l'actif, alors qu'il est retranché directement des capitaux propres sous Solvabilité II.
- Les subrogations et sauvetages se retrouvent dans les comptes légaux à l'actif du bilan alors que ce montant est inclus dans le recalcul en best estimate sous Solvabilité II.

Les différents types de créances sont inscrits au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur, lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

D.1.2 Actifs consolidés

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Goodwill	0	7 731	-7 731
Frais d'acquisition différés	0	8 867	-8 867
Immobilisations incorporelles	0	11 838	-11 838
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	131 268	76 905	54 363
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	3 523 859	3 415 215	108 644
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	138 847	64 904	73 943
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	82 708	20 759	61 949
Actions	442 031	464 768	-22 737
Actions — cotées	435 612	459 189	-23 578
Actions — non cotées	6 419	5 579	841
Obligations	2 264 048	2 266 282	-2 234
Obligations d'État	605 587	607 820	-2 232
Obligations d'entreprise	1 619 901	1 619 903	-2
Titres structurés	38 559	38 559	0
Organismes de placement collectif	546 705	548 995	-2 291
Produits dérivés	1	1	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	40 245	40 245	0
Autres investissements	9 275	9 260	14
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	12 321 699	12 321 699	0
Prêts et prêts hypothécaires	33 556	33 556	0
Avances sur police	360	360	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	12 086	12 086	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	21 110	21 110	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	55 171	141 464	-86 293
Non-vie et santé similaire à la non-vie	50 892	134 187	-83 295
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	5 101	7 277	-2 176
Vie UC et indexés	-822	0	-822
Dépôts auprès des cédantes	13	13	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	78 044	78 044	0
Créances nées d'opérations de réassurance	53 642	52 963	680
Autres créances (hors assurance)	66 781	80 882	-14 101
Actions propres auto-détenues (directement)	92 671	92 671	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197 383	245 074	-47 691
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3 828	16 770	-12 942
Total de l'actif	**16 557 917**	**16 583 692**	**-25 775**

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Actifs » renseignés en plus des différences indiquées sous le point D.1.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et des sociétés qui ne sont pas soumises à une réglementation d'une autorité de tutelle.

D.1.3 Actifs de Foyer Assurances

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Immobilisations incorporelles	0	11 507	-11 507
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	130 615	74 218	56 397
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	645 952	556 762	89 190
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	39 256	10 256	29 000
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	37	37	0
Actions	93 709	80 702	13 007
Actions — cotées	93 628	80 675	12 952
Actions — non cotées	82	27	55
Obligations	457 116	418 423	38 692
Obligations d'État	143 521	123 534	19 987
Obligations d'entreprise	305 267	288 274	16 993
Titres structurés	8 328	6 615	1 713
Organismes de placement collectif	44 032	35 544	8 488
Produits dérivés	1	0	1
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	11 800	11 800	0
Prêts et prêts hypothécaires	12 086	12 086	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	50 892	134 187	-83 295
Non-vie et santé similaire à la non-vie	50 892	134 187	-83 295
Non-vie hors santé	52 653	138 830	-86 177
Santé similaire à la non-vie	-1 761	-4 644	2 882
Dépôts auprès des cédantes	13	13	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	67 378	67 378	0
Créances nées d'opérations de réassurance	52 780	52 780	0
Autres créances (hors assurance)	25 717	25 717	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 049	37 049	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	881	13 740	-12 860
Total de l'actif	**1 023 363**	**985 438**	**37 925**

D.1.4 Actifs de Foyer-ARAG

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Immobilisations incorporelles	0	1	-1
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	3	3	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	39 760	36 739	3 021
Obligations	36 772	34 173	2 599
Obligations d'État	8 002	7 328	674
Obligations d'entreprise	28 198	26 336	1 862
Titres structurés	571	508	64
Organismes de placement collectif	2 988	2 567	422
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	892	892	0
Autres créances (hors assurance)	1 267	1 267	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 656	1 656	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	248	-248
Total de l'actif	**43 578**	**40 806**	**2 772**

D.1.5 Actifs de Foyer Santé

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Frais d'acquisition différés	0	8 640	-8 640
Immobilisations incorporelles	0	28	-28
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	4	4	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	58 097	54 352	3 745
Actions	3 465	3 276	188
Actions — cotées	3 465	3 276	188
Obligations	48 973	46 015	2 958
Obligations d'État	8 954	8 247	707
Obligations d'entreprise	39 448	37 261	2 187
Titres structurés	571	508	64
Organismes de placement collectif	5 659	5 061	598
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-181	0	-181
Santé similaire à la vie	-181	0	-181
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	5 198	5 198	0
Autres créances (hors assurance)	799	799	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 561	3 561	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1	1	0
Total de l'actif	**67 480**	**72 583**	**-5 103**

D.1.6 Actifs de Foyer Réassurance

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	46 250	43 331	2 919
Obligations	41 267	38 821	2 447
Obligations d'État	6 044	5 501	543
Obligations d'entreprise	33 645	31 811	1 834
Titres structurés	1 578	1 508	70
Organismes de placement collectif	4 983	4 511	472
Créances nées d'opérations de réassurance	8 012	8 012	0
Autres créances (hors assurance)	5	5	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 329	1 329	0
Total de l'actif	**55 596**	**52 677**	**2 919**

D.1.7 Actifs de Foyer Vie

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Immobilisations incorporelles	0	16	-16
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	55	55	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1 821 439	1 626 905	194 534
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	10	10	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	99 934	52 367	47 568
Actions	269 343	228 577	40 766
Actions — cotées	266 299	228 577	37 722
Actions — non cotées	3 044	0	3 044
Obligations	1 071 215	995 514	75 701
Obligations d'État	254 426	222 891	31 535
Obligations d'entreprise	795 142	753 809	41 333
Titres structurés	21 647	18 814	2 833
Organismes de placement collectif	352 492	321 992	30 499
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	28 445	28 445	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	192 058	192 058	0
Prêts et prêts hypothécaires	49 470	49 470	0
Avances sur police	360	360	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	49 110	49 110	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	607	623	-16
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	607	623	-16
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	4 050	4 050	0
Créances nées d'opérations de réassurance	70	70	0
Autres créances (hors assurance)	10 965	10 965	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76 049	76 049	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3	30 003	-30 000
Total de l'actif	**2 154 766**	**1 990 264**	**164 502**

D.1.8 Actifs de Raiffeisen Vie

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	175 668	160 913	14 755
Actions	7 446	6 972	473
Actions — cotées	7 446	6 972	473
Obligations	141 608	131 654	9 954
Obligations d'État	34 973	30 672	4 301
Obligations d'entreprise	104 670	99 144	5 526
Titres structurés	1 965	1 838	127
Organismes de placement collectif	26 614	22 287	4 328
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	7 285	7 285	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	4 506	6 654	-2 148
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 365	1 365	0
Créances nées d'opérations de réassurance	792	792	0
Autres créances (hors assurance)	1 405	1 405	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 484	4 484	0
Total de l'actif	**195 505**	**182 898**	**12 607**

D.1.9 Actifs de WEALINS

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Frais d'acquisition différés	0	227	-227
Immobilisations incorporelles	0	142	-142
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	374	374	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	307 976	285 495	22 481
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	7 270	143	7 127
Actions	9 137	7 842	1 294
Actions — cotées	9 137	7 842	1 294
Obligations	216 454	203 185	13 269
Obligations d'État	53 098	49 606	3 492
Obligations d'entreprise	160 496	151 018	9 478
Titres structurés	2 860	2 561	299
Organismes de placement collectif	65 841	65 065	776
Autres investissements	9 275	9 260	14
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	10 005 969	10 005 969	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	169	0	169
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	53	53	0
Autres créances (hors assurance)	20 334	20 334	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 666	40 666	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	2 519	6 269	-3 750
Total de l'actif	**10 378 059**	**10 359 529**	**18 531**

D.1.10 Actifs de GB Life Luxembourg

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	156	156	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	58 522	48 868	9 653
Obligations	46 379	36 428	9 952
Obligations d'État	43 466	33 670	9 795
Obligations d'entreprise	2 914	2 757	156
Organismes de placement collectif	12 142	12 441	-298
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	2 116 388	2 116 388	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-822	0	-822
Vie UC et indexés	-822	0	-822
Autres créances (hors assurance)	5 901	5 901	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 118	8 720	398
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	319	800	-481
Total de l'actif	**2 189 582**	**2 180 833**	**8 748**

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques constatent au passif du bilan les engagements de Foyer vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats d'assurance.

D.2.1 Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe

Activités consolidées (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Activités non-vie (y compris santé)	728 759	451 287	45 926	497 213
Activités vie (y compris santé)	1 791 581	1 724 429	94 071	1 818 500
Activités vie en unités de compte	12 321 699	12 105 276	83 152	12 188 428
Total - Activités consolidées	**14 842 039**	**14 280 992**	**223 149**	**14 504 141**

Le secteur des activités d'assurance Non-vie du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer-ARAG, Foyer Santé et Foyer Réassurance, consolidées par intégration globale.

Les activités d'assurance Vie sont regroupées dans les sociétés Foyer Vie, Raiffeisen Vie, WEALINS et GB Life Luxembourg, consolidées par intégration globale.

Les tableaux suivants représentent les provisions techniques par type de d'activité :

Activités non-vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Assurances	700 611	443 453	43 626	487 079
Foyer-ARAG	21 979	18 437	1 709	20 146
Foyer Réassurance	47 643	-16 784	867	-15 917
Total - Activités non-vie	**770 233**	**445 106**	**46 202**	**491 307**

Activités vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Vie	1 628 866	1 562 448	83 137	1 645 585
Raiffeisen Vie	130 758	121 420	12 274	133 694
WEALINS	10 160 033	10 000 230	68 955	10 069 184
GB Life Luxembourg	2 147 993	2 128 581	9 506	2 138 087
Total - Activités vie	**14 067 650**	**13 812 679**	**173 872**	**13 986 551**

Activités santé (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Santé	51 895	22 943	5 446	28 390
Total - Activités santé	**51 895**	**22 943**	**5 446**	**28 390**

D.2.2 Valorisation des Provisions techniques non-vie

D.2.2.1 Provisions techniques par lignes d'activité non vie et par entité

Foyer Assurances (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	25 805	150	212	362
4. Assurance de responsabilité civile automobile	272 146	177 677	18 929	196 606
5. Autre assurance des véhicules à moteur	103 538	43 504	5 271	48 776
6. Assurance maritime, aérienne et transport	5 232	3 376	83	3 459
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	134 917	85 725	6 190	91 915
8. Assurance de responsabilité civile générale	119 596	96 221	9 620	105 841
11. Assurance assistance	1 813	899	95	995
12. Assurance pertes pécuniaires diverses	37 566	35 900	3 225	39 125
Total (Non-Vie)	**700 611**	**443 453**	**43 626**	**487 079**

Foyer-ARAG (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
10. Assurance de protection juridique	21 979	18 437	1 709	20 146
Total (Non-Vie)	**21 979**	**18 437**	**1 709**	**20 146**

Foyer Réassurance (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	714	-199	10	-189
4. Assurance de responsabilité civile automobile	8 374	-2 331	120	-2 211
5. Autre assurance des véhicules à moteur	14 921	-4 155	214	-3 940
6. Assurance maritime, aérienne et transport	689	-192	10	-182
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	12 862	-4 378	226	-4 152
8. Assurance de responsabilité civile générale	3 363	-936	48	-888
11. Assurance assistance	216	-60	3	-57
12. Assurance pertes pécuniaires diverses	1 059	-295	15	-280
25. Réassurance santé non proportionnelle	852	-238	12	-226
26. Réassurance accidents non proportionnelle	4 594	-4 000	207	-3 793
28. Réassurance dommages non proportionnelle	0	0	0	0
Total (Non-Vie)	**47 643**	**-16 784**	**867**	**-15 917**

D.2.2.2 Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Différentes méthodes sont utilisées pour déterminer les meilleures estimations (ci-après « best estimate ») des provisions techniques ; elles sont exposées ci-dessous :

- Sinistres attritionnels, c'est-à-dire sans les sinistres graves ni les sinistres réassurés dans le cadre de captives : l'évaluation est basée sur les triangles de développement selon la méthode « chain ladder » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année d'accident ; les données sont collectées sur un historique de 15 années, en brut et en net de réassurance. Pour les assurances de responsabilité automobile, le traitement est différencié selon qu'il s'agit de dommages corporels ou matériels. Le montant des provisions obtenu de cette manière est finalement déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui nous permet d'obtenir une évaluation best estimate.
- Les sinistres graves – dont le seuil est fixé spécifiquement pour chaque branche – et les événements tempête et grêle sont isolés pour certaines branches et font l'objet de traitements spécifiques afin de ne pas introduire de

biais dans les cadences de développement des sinistres attritionnels. De la charge ultime estimée de ces sinistres est déduit le montant des paiements déjà effectués pour ainsi obtenir le montant des provisions. Ce montant est finalement déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui nous permet d'obtenir une évaluation best estimate.

- Activité captives et fonds de garantie luxembourgeois : les provisions techniques relatives à l'activité captives (activité de fronting) et du fonds de garantie luxembourgeois (lié à la branche RC auto) ne sont pas soumises à une réévaluation actuarielle. Les provisions techniques statutaires relatives à l'activité captives sont déroulées selon une cadence de paiement spécifique et actualisées avec la courbe des taux de l'EIOPA alors que celles du fonds de garantie sont supposées payées la première année en totalité.

Concernant le best estimate des primes, les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont corrigées afin de refléter la sinistralité et les frais futurs ; il est ensuite encore tenu compte des cash-flows anticipés pour les risques afférant aux primes futures des contrats en cours et non résiliés à temps (un mois d'échéance selon la législation).

D.2.3 Valorisation des Provisions techniques vie

D.2.3.1 Provisions techniques par lignes d'activité et par entité

Foyer Vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	1 334 390	1 349 957	72 205	1 422 162
Assurance indexée et en unités de compte	192 058	162 398	8 728	171 125
Autres assurances vie	102 418	50 093	2 205	52 298
Total Vie (hors santé)	**1 628 866**	**1 562 448**	**83 137**	**1 645 585**

Raiffeisen Vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	74 837	80 682	8 150	88 832
Assurance indexée et en unités de compte	7 285	7 183	731	7 914
Autres assurances vie	48 637	33 555	3 394	36 948
Total Vie (hors santé)	**130 758**	**121 420**	**12 274**	**133 694**

WEALINS (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	152 987	149 898	1 034	150 931
Assurance indexée et en unités de compte	10 005 969	9 849 400	67 915	9 917 315
Autres assurances vie	1 077	931	6	938
Total Vie (hors santé)	**10 160 033**	**10 000 230**	**68 955**	**10 069 184**

GB Life Luxembourg (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	28 326	39 217	2 832	42 050
Assurance indexée et en unités de compte	2 116 388	2 085 935	6 666	2 092 601
Autres assurances vie	3 280	3 429	8	3 436
Total Vie (hors santé)	**2 147 993**	**2 128 581**	**9 506**	**2 138 087**

D.2.3.2 Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul des best estimate est effectué sur base d'un modèle de génération de cash-flows ; ce calcul est effectué police par police.

Les cash-flows de passif pris en compte sont les suivants :

- les primes futures dès lors qu'elles bénéficient de garanties fixées préalablement à leur versement,
- les prestations aux bénéficiaires (sinistres décès ou invalidité, annuités, rachats et arrivées à échéance),
- les commissions aux intermédiaires et les frais liés à la gestion des contrats,
- les éléments de réassurance (primes cédées, prestations reçues, et autres éléments),

en interaction avec des hypothèses relatives à l'inflation et aux scénarios économiques.

Concernant les produits pour lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, le calcul est déterministe et le best estimate est obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux d'intérêts sans risque fournie par l'EIOPA. Les rendements annuels des actifs résultent des taux sans risque.

Concernant les produits pour lesquels le risque d'investissement est supporté par l'entreprise, le calcul est stochastique et prend en compte les interactions actifs / passifs. Pour l'essentiel, les passifs sont traités selon les types de produit, les taux techniques garantis et les clauses de participation aux bénéfices discrétionnaires dont ils peuvent bénéficier.

Quant aux actifs, trois catégories principales sont considérées : obligations, actions (y inclus l'immobilier), et le cash ; les réalignements dans chacune des catégories sont fonction de la stratégie d'investissement définie pour chaque société. Le best estimate est alors calculé comme l'espérance des cash-flows projetés et actualisés sur 1.000 simulations, calibrées sous la probabilité risque-neutre sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA. Dans chacune des simulations, les taux de rendement de l'actif détermineront le montant de la participation bénéficiaire en fonction du taux technique du passif et de la marge conservée par l'assureur. Les cash-flows projetés sont actualisés par des déflateurs calibrés eux aussi sous la probabilité risque-neutre.

D.2.4 Valorisation des Provisions techniques Santé

D.2.4.1 Provisions techniques par lignes d'activité

Concernant l'activité santé, les activités similaires à l'assurance non-vie sont distinguées des activités similaires à l'assurance vie.

Le tableau ci-après donne les montants tant en normes statutaires qu'en normes de solvabilité.

Foyer Santé (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Total Santé similaire à la vie	**45 726**	**16 762**	**5 234**	**21 996**
1. Assurance des frais médicaux	6 162	6 174	213	6 387
2. Assurance de protection du revenu	7	7	0	7
Total Santé similaire à la non-vie	**6 169**	**6 181**	**213**	**6 394**

D.2.4.2 Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul du best estimate des provisions techniques diffère selon qu'il s'agit d'affaires similaires à la vie ou d'affaires similaires à la non-vie.

Dans le cas des affaires dites « similaires à la vie (affaires SLT) », il s'agit de contrats faisant l'objet (en normes statutaires) d'une provision pour vieillissement qui est constituée en utilisant des techniques d'assurance vie. Le calcul du best estimate est effectué garantie par garantie, et assuré par assuré. Le calcul du best estimate se base sur un modèle de cash-flows de passif constitué des éléments suivants :

- les primes futures : montants déroulés dans le temps selon une cadence de versement spécifique à la garantie considérée,
- les sinistres futurs (frais médicaux ou indemnités journalières), extrapolés sur base de la sinistralité observée au cours des derniers exercices,
- les frais généraux nécessaires à la poursuite de la gestion des contrats,

tout en tenant compte d'une hypothèse d'inflation. Le best estimate est alors obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

Dans le cas des affaires dites « similaires à la non-vie (affaires NSLT) », le best estimate des provisions techniques résulte des deux éléments suivants :

- best estimate des sinistres, dont l'évaluation est basée sur les triangles de développement selon la méthode « chain ladder » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année de survenance ; les montants restant à régler selon cette méthode sont déroulés dans le temps et actualisés sur base de la courbe des taux de l'EIOPA ;
- best estimate des primes, pour lequel les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont maintenues afin de refléter la sinistralité et les frais futurs.

D.2.5 Marge de risque

La marge de risque est une composante des provisions techniques qui complète la meilleure estimation des provisions.

La marge de risque doit être calculée en déterminant le coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au SCR nécessaire pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance sur leur durée de vie.

Au sein du Groupe, cette marge de risque est généralement calculée sur base de la méthode simplifiée de l'EIOPA fondée sur un coût du capital des SCR futurs à retenir supposés proportionnels aux best estimate futurs des provisions techniques.

D.2.6 Niveau d'incertitude des provisions techniques

Les provisions techniques comptabilisées dans les états financiers statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques communiquées au Commissariat aux Assurances. Elles sont complétées, le cas échéant, par les provisions additionnelles jugées nécessaires par le Chief Actuary du Groupe.

Comme expliqué aux points précédents, les best estimate des provisions techniques sont calculés en utilisant un modèle de génération de cash-flows et des hypothèses qui peuvent présenter certaines approximations ou imprécisions.

Pour précision, certains best estimate sont repris à la valeur des provisions techniques statutaires pour certains produits ou garanties très spécifiques qui n'ont pas été modélisés, tout en notant la taille non matérielle des branches, produits ou garanties concernés.

D.2.7 Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers

Qualitativement, en assurance vie, les provisions statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques prudentes communiquées au Commissariat aux Assurances. Ces bases techniques peuvent être considérées comme « théoriques » ou « de premier ordre ». Pour l'essentiel, il s'agit de tables de mortalités, de taux d'intérêt techniques et de chargements.

A contrario, les valorisations à des fins de solvabilité reposent sur des méthodes et bases techniques « d'expérience » ou « de second ordre » sensées refléter au mieux l'expérience effective de la compagnie (en matière de mortalité et de frais) ou l'environnement économique en vigueur à la date d'évaluation (courbes de taux d'intérêt).

En assurance non-vie, les principales causes d'écart sont les suivantes :

- les provisions pour sinistres statutaires intègrent une marge de prudence retenue par les gestionnaires sinistres, et toute actualisation de prestations futures est légalement interdite ;
- les provisions pour primes non acquises statutaires intègrent une marge technique. Ces marges disparaissent dans les valorisations à des fins de solvabilité, ces dernières étant effectuées en best estimate, et les cash-flows étant actualisés sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

Quantitativement, les tableaux repris au point D.2.1 ci-dessus fournissent pour chaque compagnie et chaque ligne d'activité importante les provisions techniques valorisées à des fins de solvabilité en parallèle des provisions techniques des états financiers statutaires.

Pour rappel, la Marge de Risque (ou Risk Margin) est spécifique aux évaluations à des fins de solvabilité et ne doit dès lors pas être considérée dans la comparaison.

D.2.8 Ajustement égalisateur ("matching adjustment")

Le Groupe n'applique pas d'ajustement égalisateur, ni au niveau consolidé, ni au niveau de ses filiales.

D.2.9 Correction pour volatilité ("volatility adjustment")

Revenant sur le calcul des best estimate des provisions techniques, la courbe des taux d'intérêts sans risque utilisée est celle fournie par l'EIOPA avec prise en compte de la correction pour volatilité (« volatility adjustement »).

Les tableaux ci-dessous quantifient l'effet d'une annulation de cette correction pour volatilité sur la situation financière des différentes entités.

Avec Correction pour volatilité (montants en k€)	Provisions techniques	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)	Fonds propres éligibles pour le SCR	Ratio de Solvabilité
Groupe Foyer	14 504 141	578 977	221 912	1 486 123	256,7%
Foyer Assurances	487 079	153 994	64 982	281 445	182,8%
Foyer ARAG	20 146	9 306	3 028	15 886	170,7%
Foyer Santé	28 390	13 707	3 427	29 185	212,9%
Foyer Réassurance	-15 917	13 166	3 878	54 401	413,2%
Foyer Vie	1 645 585	279 177	69 794	448 305	160,6%
Raiffeisen Vie	133 694	26 430	6 608	48 996	185,4%
WEALINS	10 069 184	138 503	62 326	214 543	154,9%
GB Life Luxembourg	2 138 087	17 485	7 868	29 827	170,6%

Sans Correction pour volatilité (montants en k€)	Provisions techniques	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)	Fonds propres éligibles pour le SCR	Ratio de Solvabilité
Groupe Foyer	14 515 860	583 113	223 079	1 477 533	253,4%
Foyer Assurances	488 602	154 024	65 090	280 417	182,1%
Foyer ARAG	20 187	9 325	3 032	15 856	170,0%
Foyer Santé	29 341	13 966	3 492	28 478	203,9%
Foyer Réassurance	-15 917	13 166	3 878	54 401	413,2%
Foyer Vie	1 653 474	282 621	70 655	442 443	156,5%
Raiffeisen Vie	134 352	26 651	6 663	48 525	182,1%
WEALINS	10 069 395	138 553	62 349	214 386	154,7%
GB Life Luxembourg	2 138 535	17 599	7 919	29 491	167,6%

D.2.10 Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la règlementation prudentielle, à savoir la courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article 308 quater de la directive 2009/139/CE.

D.2.11 Déduction transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la règlementation prudentielle, à savoir la déduction transitoire visée à l'article 308 quinquies de la directive 2009/139/CE.

D.2.12 Montants recouvrables en réassurance

En assurance non-vie, les cash-flows futurs sont calculés sur base des triangles bruts et nets de réassurance, la différence fournissant les cash-flows de réassurance. Ces derniers sont réduits selon la probabilité de défaut attendu des réassureurs pour finalement obtenir la part des réassureurs dans les provisions techniques.

En assurance vie, la part des réassureurs dans les provisions techniques est valorisée aux fins de solvabilité comme la différence entre les best estimate bruts et nets de réassurance, cette dernière étant projetée sur son horizon contractuel d'une année.

Les créances et dettes nées d'opérations de réassurance restent valorisées aux fins de solvabilité aux montants comptabilisés dans les états financiers.

Le Groupe ne procède pas à des opérations de titrisation.

D.2.13 Changement important des hypothèses pertinentes

Deux changements importants sont à relever en ce qui concerne les hypothèses et modélisations retenues pour le calcul des best estimate pour Foyer Vie et Raiffeisen Vie :

- La modélisation des limites de contrats pour les primes futures régulières des produits de type épargne a été adaptée ;
- les frais projetés ont été actualisés en fonction des derniers éléments comptables observés.

D.3 AUTRES DETTES

D.3.1 Informations sur les méthodes de valorisation

Provisions pour retraite

Les provisions pour retraite résultent des deux composantes suivantes :

- plan fermé bénéficiant à d'anciens salariés : ce plan en régime interne ne concerne que des pensionnés ou leurs ayant-droits dont les rentes qui sont indexées sont versées suite à d'anciennes promesses ;
- indemnités de fin de carrière des agents : une prestation sous forme de capital est promise à certains agents d'assurance afin de les fidéliser en tant qu'agents exclusifs du Groupe.

Les engagements relatifs tant à cet ancien plan qu'aux indemnités de fin de carrière sont présentés dans le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires » dans les comptes statutaires ; sous Solvabilité II, ils sont réévalués à leur juste valeur déterminée selon l'approche fixée par la norme « IAS 19 ».

Passif d'impôts différés

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à chaque société à la date de clôture. Dans l'hypothèse où les passifs d'impôts différés l'emportent sur les actifs d'impôts différés, le montant net apparait sous le poste « Passifs d'impôts différés » au passif du bilan.

Produits dérivés

En normes LuxGAAP classique, les engagements pris sur instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, ne sont pas repris en comptabilité mais sont inscrit en annexe des comptes.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. La reconnaissance de ces actifs ou de ces passifs financiers donne lieu à la comptabilisation de passifs ou respectivement d'actifs d'impôts différés.

Sous Solvabilité II, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées en fonds propres. La reconnaissance de ces actifs ou de ces passifs financiers donne lieu à la comptabilisation de passifs ou respectivement d'actifs d'impôts différés.

Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus sont évaluées en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables, à l'exception des « Postes spéciaux avec Quote-part de réserve » qui sont renseignés dans les comptes légaux au niveau du passif, et qui alimentent les capitaux propres, nets d'impôts différés, sous Solvabilité II.

Les différents types de dettes sont inscrits au passif à leur valeur de remboursement.

D.3.2 Autres dettes au niveau des comptes consolidés

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Passifs éventuels	649	0	649
Provisions autres que les provisions techniques	57 768	74 765	-16 996
Provisions pour retraite	20 204	12 280	7 924
Dépôts des réassureurs	60 183	59 503	680
Passifs d'impôts différés	172 979	85 935	87 044
Produits dérivés	118	118	0
Dettes envers des établissements de crédit	26 734	27 156	-422
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	61 469	61 457	13
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 521	6 521	0
Autres dettes (hors assurance)	49 914	62 195	-12 281
Passifs subordonnés	7 109	3 000	4 109
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	757	762	-5
Total des autres dettes	**464 404**	**393 691**	**70 713**

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Autres dettes » renseignés en plus des différences indiquées sous le point D.3.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et de sociétés qui ne sont pas soumises à un contrôle par une autorité de contrôle.

D.3.3 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	13 548	13 548	0
Provisions pour retraite	20 002	12 135	7 867
Dépôts des réassureurs	53 533	53 533	0
Passifs d'impôts différés	68 684	0	68 684
Dettes envers des établissements de crédit	8 811	8 811	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	13 468	13 468	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	13 605	13 605	0
Autres dettes (hors assurance)	25 233	25 233	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	6	23 772	-23 765
Total des autres dettes	**216 889**	**164 103**	**52 785**

D.3.4 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	1 766	1 766	0
Passifs d'impôts différés	1 247	0	1 247
Dettes nées d'opérations de réassurance	138	138	0
Autres dettes (hors assurance)	895	895	0
Total des autres dettes	**4 046**	**2 799**	**1 247**

D.3.5 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Santé

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	882	882	0
Passifs d'impôts différés	4 727	0	4 727
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	467	467	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	155	155	0
Autres dettes (hors assurance)	1 838	1 838	0
Total des autres dettes	**8 069**	**3 342**	**4 727**

D.3.6 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Réassurance

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	3	3	0
Passifs d'impôts différés	17 079	0	17 079
Autres dettes (hors assurance)	31	31	0
Total des autres dettes	**17 113**	**34**	**17 079**

D.3.7 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	16 669	16 669	0
Provisions pour retraite	202	145	57
Dépôts des réassureurs	558	558	0
Passifs d'impôts différés	39 492	0	39 492
Produits dérivés	83	0	83
Dettes envers des établissements de crédit	15 200	15 200	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	6 183	6 183	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	158	158	0
Autres dettes (hors assurance)	12 318	12 318	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	11	23 662	-23 651
Total des autres dettes	**90 876**	**74 894**	**15 982**

D.3.8 Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	1 966	1 966	0
Dépôts des réassureurs	6 093	6 093	0
Passifs d'impôts différés	2 484	0	2 484
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	844	844	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	146	146	0
Autres dettes (hors assurance)	182	182	0
Passifs subordonnés	10 109	6 000	4 109
Total des autres dettes	**21 823**	**15 230**	**6 593**

D.3.9 Autres dettes au niveau des comptes de WEALINS

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	17 965	17 965	0
Passifs d'impôts différés	29 063	0	29 063
Dettes envers des établissements de crédit	1 257	1 257	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	29 959	29 959	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	178	178	0
Autres dettes (hors assurance)	8 913	8 913	0
Total des autres dettes	**87 335**	**58 272**	**29 063**

D.3.10 Autres dettes au niveau des comptes de GB Life Luxembourg

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	2 308	2 308	0
Passifs d'impôts différés	4 018	0	4 018
Dettes envers des établissements de crédit	1 465	1 465	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	11 440	11 427	13
Dettes nées d'opérations de réassurance	153	153	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2 284	2 284	0
Total des autres dettes	**21 667**	**17 637**	**4 031**

D.4 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'utilise pas de modèle propre de valorisation.

E. Gestion du capital

Cette partie du rapport est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives aux fonds propres ainsi qu'aux exigences de capital et à leur couverture.

Les fonds propres sous la norme Solvabilité II sont :

- essentiellement constitués par l'excédent des actifs sur les passifs du bilan évalué suivant les normes Solvabilité II, incluant les fonds propres en normes comptables LuxGAAP ;
- classés par niveau de qualité en fonction de leur capacité d'absorber des pertes.

Foyer dispose des fonds propres de base de la plus grande qualité.

L'exigence de capital se décline sur 2 niveaux :

- le minimum de capital requis (MCR) qui correspond au seuil en dessous duquel l'entreprise présenterait un risque inacceptable de ne pas pouvoir faire face à ses engagements et pourrait perdre son agrément ;
- le capital de solvabilité requis (SCR) qui représente le niveau de fonds propres dont l'entreprise doit disposer pour faire face à des pertes imprévues susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Le Groupe Foyer et l'ensemble de ses filiales couvrent de manière satisfaisante le MCR et le SCR avec les taux suivants :

Taux de couverture	SCR		MCR	
	2019	2018	2019	2018
Foyer S.A. Conso	257%	268%	646%	643%
Foyer Assurances	183%	193%	433%	429%
Foyer ARAG	171%	162%	525%	486%
Foyer Santé	213%	227%	852%	907%
Foyer Réassurance	413%	408%	1403%	1046%
Foyer Vie	161%	179%	599%	658%
Raiffeisen Vie	185%	185%	742%	726%
WEALINS	155%	172%	338%	375%
GB Life Luxembourg	171%	179%	379%	399%

E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres éligibles sont calculés au départ de l'excédent des actifs sur les passifs, les deux étant évalués conformément aux valorisations aux fins de solvabilité comme expliqué dans la partie D de ce rapport. S'y ajoutent le cas échéant les passifs subordonnés ainsi que les fonds propres auxiliaires selon les prescriptions réglementaires. Enfin, les dividendes prévisionnels sont déduits.

Les fonds propres doivent également être classés selon leur niveau de qualité. Ce classement se fait en fonction de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. Il existe trois niveaux. Les fonds propres de niveau 1 sont ceux qui présentent la plus grande capacité d'absorption des pertes et donc la meilleure qualité.

Enfin, parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments éligibles à la couverture du SCR et du MCR doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du SCR et 80 % du MCR.

Les règles d'éligibilité pour le MCR sont plus sévères que pour le SCR ; ainsi, il convient de déduire des éléments éligibles pour le SCR, le capital non versé et non appelé, et les actifs d'impôts différés nets.

E.1.1 Objectifs, politiques et Processus de gestion des fonds propres

Foyer gère ses ressources pour disposer en permanence d'un niveau de fonds propres suffisant qui garantisse sa pérennité et préserve son indépendance financière en mettant le groupe à l'abri de tout besoin de financement externe, même en cas de survenance d'un choc important.

La gestion des risques et les exigences de fonds propres sont étroitement liées. Il est de la responsabilité du Conseil d'administration de s'assurer que chaque société du Groupe dispose à tout moment d'un ratio de couverture de fonds propres suffisant pour couvrir au moins à 100% le SCR évalué suivant les hypothèses de la formule standard et son besoin global de solvabilité (BGS) qui tient compte de tous risques encourus, tout en disposant d'une marge de sécurité suffisante en cas de perte financière significative faisant l'objet d'une évaluation à l'occasion de stress tests. Cette marge

est définie par le Conseil dans son appétence au risque et s'applique à la période du Plan d'Entreprise. La politique ORSA et le processus ORSA font partie du processus de gestion du capital.

Les éléments de fonds propres sont classifiés en niveaux (« tiers ») conformément aux dispositions légales. Lorsque des approbations par l'autorité de tutelle sont requises pour la reconnaissance de certains éléments de fonds propres, la Direction financière prépare le dossier de demande.

Lors de chaque processus ORSA, la Direction financière, qui comprend la Direction des risques, évalue les besoins futurs de l'exigence de solvabilité et le niveau des fonds propres. En fonction des résultats obtenus, un plan de capital à moyen terme est proposé.

Le Conseil d'administration et la Direction surveillent périodiquement la capitalisation de l'ensemble des entreprises du Groupe. La solvabilité fait l'objet d'un contrôle particulier, dans le souci d'offrir aux clients la garantie d'une protection pérenne, de proposer à ses actionnaires un rendement régulier, et afin d'allouer au mieux les ressources aux développements stratégiques de chaque entité.

Le Groupe met à jour annuellement sa planification sur un horizon de 3 ans.

Revenant sur la crise du Covid-19, la baisse des marchés boursiers, début 2020, a impacté les capitaux propres du Groupe et par conséquent sa solvabilité qui reste néanmoins à des niveaux élevés. Dans ce contexte, certaines filiales du Groupe n'ont pas payé un dividende, renforçant ainsi leur position de solvabilité. Le Groupe même a payé un dividende en recul par rapport à l'exercice précédent, impactant positivement sa position de solvabilité.

E.1.2 Évaluation et classification des Fonds Propres

Le tableau ci-dessous illustre les fonds propres et les réserves de réconciliation au niveau consolidé de Foyer S.A.

Fonds propres disponibles (montants en k€)	**2019**	**2018**
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	137 649	139 062
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	2 992	2 992
Réserve de réconciliation	1 309 027	1 038 520
Passifs subordonnés	7 109	3 017
Intérêts minoritaires	29 347	8 503
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-53 454	-51 025
Total fonds propres de base après déductions	1 432 669	1 141 070
Total fonds propres auxiliaires	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	**1 432 669**	**1 141 070**
Total des fonds propres d'autres secteurs financiers	53 454	51 025
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	**1 486 123**	**1 192 095**

Réserve de réconciliation (montants en k€)	**2019**	**2018**
Excédent d'actif sur passif	1 589 372	1 314 823
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-92 671	-94 084
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-17 686	-31 661
Autres éléments de fonds propres de base	-169 988	-150 557
Réserve de réconciliation	**1 309 027**	**1 038 520**

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR atteignent 1 486 123 k€ à fin 2019, en progression de 24,7% depuis fin 2018, où ils s'élevaient à 1 192 095 k€. Pour l'essentiel, cette progression résulte de l'augmentation de la réserve de réconciliation.

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités non-vie :

Fonds propres disponibles (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	12 540	252	11 472	5 000
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	553	0
Réserve de réconciliation	268 905	15 634	17 160	49 401
Passifs subordonnés	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	281 445	15 886	29 185	54 401
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	0	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	**281 445**	**15 886**	**29 185**	**54 401**
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	281 445	15 886	29 185	54 401

Réserve de réconciliation (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Excédent d'actif sur passif	319 395	19 386	31 021	54 401
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-37 950	-3 500	-1 836	0
Autres éléments de fonds propres de base	-12 540	-252	-12 025	-5 000
Réserve de réconciliation	**268 905**	**15 634**	**17 160**	**49 401**

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités vie :

Fonds propres disponibles (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	73 795	11 000	75 981	10 000
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	23 397	1
Réserve de réconciliation	344 510	27 887	111 414	19 825
Passifs subordonnés	0	10 109	0	0
Total fonds propres de base après déductions	418 305	48 996	210 793	29 827
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé	30 000	0	3 750	0
Total fonds propres auxiliaires	30 000	0	3 750	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	**448 305**	**48 996**	**214 543**	**29 827**
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	418 305	48 996	210 793	29 827

Réserve de réconciliation (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Excédent d'actif sur passif	418 305	39 987	221 541	29 827
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0	-1 100	-10 748	0
Autres éléments de fonds propres de base	-73 795	-11 000	-99 378	-10 001
Réserve de réconciliation	**344 510**	**27 887**	**111 414**	**19 825**

Au niveau de la classification des fonds propres, il faut souligner :

- concernant les fonds propres de base, tous les éléments sont de niveau 1 sans restriction, à l'exception de l'emprunt subordonné dont bénéficie Raiffeisen Vie (classé en niveau 1 avec restriction) ;
- concernant les fonds propres de base, il n'est pas comptabilisé des actifs d'impôts différés nets, dès lors que les passifs d'impôts différés l'emportent sur les actifs d'impôts différés, tant pour le Groupe que pour chacune de ses entités assurantielles ;
- concernant les fonds propres auxiliaires, Foyer Vie et WEALINS utilisent le capital non versé et non appelé, éléments admis au niveau 2 après approbation de l'autorité de tutelle.

E.1.3 Différences avec les états financiers

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes comptables LuxGAAP – juste valeur, respectivement LuxGAAP, aux fonds propres en normes Solvabilité II :

- les fonds propres statutaires sont nets du capital non appelé ;
- les investissements revalorisés s'entendent généralement hors participations ;
- les autres actifs correspondent pour l'essentiel aux immobilisations incorporelles et aux frais d'acquisition différés (qui sont neutralisés) et aux participations et montants recouvrables en réassurance (qui sont également réévalués) ;
- les autres passifs correspondent pour l'essentiel aux produits dérivés, aux provisions pour retraite et aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves.

Les fonds propres auxiliaires sont constitués des capitaux non appelés.

Le tableau ci-dessous illustre le passage au niveau des fonds propres consolidés du Groupe :

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer S.A. Conso
Fonds propres statutaires en juste valeur	**1 300 318**
Revalorisation des investissements en valeur de marché	163 007
Intégration des dettes subordonnées	7 109
Revalorisation des autres actifs	-189 462
Revalorisation des provisions techniques	385 541
Revalorisation des autres passifs	17 011
Ajustements d'impôts différés	-87 044
Fonds propres de base Solvabilité II	**1 596 480**
Dividendes prévisionnels	-17 686
Actions détenues en propre	-92 671
Fonds propres éligibles Solvabilité II	**1 486 123**

Les tableaux ci-dessous illustrent les passages pour les entités non-vie et vie :

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Fonds propres statutaires	**120 723**	**16 028**	**17 346**	**5.000**
Revalorisation des investissements en valeur de marché	89 190	3 021	3 745	2 919
Intégration des dettes subordonnées	0	0	0	0
Elimination du capital souscrit non appelé	0	-248	0	0
Revalorisation des autres actifs	-51 265	-1	-8 848	0
Revalorisation des provisions techniques	213 533	1 833	23 505	63 560
Revalorisation des autres passifs	15 898	0	0	0
Ajustements d'impôts différés	-68 684	-1 247	-4 727	-17 078
Fonds propres de base Solvabilité II	**319 395**	**19 386**	**31 021**	**54 401**
Dividendes prévisionnels	-37 950	-3 500	-1 836	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0
Fonds propres éligibles Solvabilité II	**281 445**	**15 886**	**29 185**	**54 401**

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Fonds propres statutaires	**286 504**	**36 909**	**141 225**	**15 203**
Revalorisation des investissements en valeur de marché	194 534	14 755	22 481	9 172
Intégration des dettes subordonnées	0	6 000	0	0
Elimination du capital souscrit non appelé	-30 000	0	-3 750	0
Revalorisation des autres actifs	-32	-2 148	-200	-424
3Revalorisation des provisions techniques	-16 719	-2 936	90 848	9 906
Revalorisation des autres passifs	23 510	0	0	-13
Ajustements d'impôts différés	-39 492	-2 484	-29 063	-4 018
Fonds propres de base Solvabilité II	**418 305**	**50 096**	**221 541**	**29 827**
Dividendes prévisionnels	0	-1 100	-10 748	0
Fonds propres auxiliaires	30.000	0	3.750	0
Fonds propres éligibles Solvabilité II	**448 305**	**48 996**	**214 543**	**29 827**

E.1.4 Mesures transitoires

Le Groupe ainsi que ses filiales ne font pas appel à des éléments des fonds propres de base soumis aux mesures transitoires visées à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

E.1.5 Méthode de calcul au niveau du Groupe

Pour calculer la solvabilité au niveau du Groupe, Foyer utilise la méthode 13 (Méthode par défaut) pour les sociétés d'assurances et de réassurance et la méthode 24 (Déduction et agrégation) pour les sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et les sociétés non régulées.

E.1.6 Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres

Les fonds propres du Groupe Foyer ne sont pas soumis à des restrictions affectant leur disponibilité ou leur durée.

E.1.7 Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période

Ces variations sont synthétisées aux tableaux ci-dessous.

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer S.A. Conso
Fonds propres de base au début de l'exercice	1 251 984
Rendement sur l'exercice	251 826
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-17 686
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	**1 486 123**
Variation des fonds propres sur l'exercice	234 140

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Fonds propres de base au début de l'exercice	249 397	13 558	27 122	37 665
Rendement sur l'exercice	69 998	5 828	3 899	16 736
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-37 950	-3 500	-1 836	0
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	**281 445**	**15 886**	**29 185**	**54 401**
Variation des fonds propres sur l'exercice	32 048	2 328	2 063	16 736

[3] Selon l'article 230 de la Directive 2009/138/EC
[4] Selon l'article 233 de la Directive 2009/138/EC

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Fonds propres de base au début de l'exercice	331 666	38 259	204 119	28 154
Rendement sur l'exercice	86 639	11 837	17 422	1 672
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	0	-1 100	-10 748	0
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	**418 305**	**48 996**	**210 793**	**29 827**
Variation des fonds propres sur l'exercice	86 639	10 737	6 674	1 672

Le rendement sur l'exercice correspond au résultat enregistré pour l'exercice dans les comptes légaux, complété par l'évolution sur l'exercice des ajustements bilantaires permettant de passer des comptes légaux aux comptes sous Solvabilité II.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET CAPITAL MINIMUM REQUIS

L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :

- le capital de solvabilité requis – SCR ;
- le minimum de capital requis – MCR.

E.2.1 Capital de Solvabilité requis (SCR)

Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Il se fonde sur l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation de l'entreprise et est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise est exposée soient pris en considération. Il couvre le portefeuille en cours, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe Foyer sont décrits dans le chapitre C de ce rapport.

Le SCR peut être calculé, soit par une formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances sur le marché européen, soit par un modèle interne après autorisation du Commissariat aux Assurances (CAA), soit par une combinaison de ces deux méthodes.

Comme annoncé précédemment, Foyer utilise la formule standard définie par la réglementation pour déterminer l'exigence en capital, son calibrage étant jugé adapté pour la mesure de son profil de risque.

Les calculs simplifiés prévus à la sous-section 6 « proportionnalité et simplifications » des dispositions générales pour la formule standard de calcul du SCR ne sont pas utilisés.

Par ailleurs, il n'est pas fait usage de paramètres propres.

Pour précision, la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés est limitée aux dettes d'impôts différés enregistrées au passif du bilan sous Solvabilité.

Les montants de capital de solvabilité requis (SCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	Capital de solvabilité requis (SCR)	Ratio des Fonds propres éligibles sur le SCR	Excédent des Fonds propres éligibles sur le SCR
Foyer S.A. Conso	1 486 123	578 977	256,7%	907 146
Foyer Assurances	281 445	153 994	182,8%	127 451
Foyer ARAG	15 886	9 306	170,7%	6 580
Foyer Santé	29 185	13 707	212,9%	15 478
Foyer Réassurance	54 401	13 166	413,2%	41 235
Foyer Vie	448 305	279 177	160,6%	169 128
Raiffeisen Vie	48 996	26 430	185,4%	22 566
WEALINS	214 543	138 503	154,9%	76 040
GB Life Luxembourg	29 827	17 485	170,6%	12 342

Le montant de capital de solvabilité requis au niveau du Groupe Foyer se décompose par modules de risque comme indiqués dans le tableau ci-dessous. Il tient compte d'une exigence sectorielle de 10 787 k€ (10 917 k€ à fin 2018) liée à l'activité de gestion patrimoniale réglementée.

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	2019	2018
Risque de marché	574 403	441 572
Risque de défaut de la contrepartie	39 689	41 364
Risque de souscription en vie	214 326	158 976
Risque de souscription en santé	27 508	22 980
Risque de souscription en non-vie	137 139	123 198
Diversification	-264 750	-218 118
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	728 316	569 972
Risque opérationnel	28 867	29 307
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-16 014	-16 622
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-172 979	-148 989
Exigence sectorielle complémentaire	10 787	10 917
Capital de solvabilité requis (SCR)	578 977	444 586

Le capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 578 977 k€, en augmentation de 30,2% depuis fin 2018 où le SCR était évalué à 444 586 k€. Pour l'essentiel, cette augmentation résulte de l'augmentation du capital requis pour le risque de marché, en particulier le risque sur actions calculé sur une exposition en hausse, avec un ajustement symétrique moins favorable ; les risques de souscription sont également en hausse, en particulier en assurance vie.

La décomposition du SCR des filiales assurantielles du Groupe se présente comme suit pour les entités non-vie :

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Risque de marché	108 741	4 221	14 218	6 474
Risque de défaut de la contrepartie	17 478	204	601	555
Risque de souscription en vie	0	0	0	0
Risque de souscription en santé	22 500	0	6 340	2 585
Risque de souscription en non-vie	118 646	7 955	0	12 773
Diversification	-73 437	-2 381	-4 014	-5 914
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	193 928	10 000	17 146	16 474
Risque opérationnel	13 304	553	1 289	1 244
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0	0	0	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-53 238	-1 247	-4 727	-4 552
Capital de solvabilité requis (SCR)	153 994	9 306	13 707	13 166

La décomposition du SCR des filiales assurantielles du Groupe se présente comme suit pour les entités vie :

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS	GB Life Luxembourg
Risque de marché	289 335	20 835	96 842	12 849
Risque de défaut de la contrepartie	11 036	1 373	8 401	505
Risque de souscription en vie	90 384	14 858	106 017	11 988
Risque de souscription en santé	0	0	0	0
Risque de souscription en non-vie	0	0	0	0
Diversification	-63 377	-8 152	-47 938	-5 534
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	327 378	28 914	163 322	19 808
Risque opérationnel	7 313	778	4 321	1 695
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-16 022	-777	-77	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-39 492	-2 484	-29 063	-4 018
Capital de solvabilité requis (SCR)	279 177	26 430	138 503	17 485

E.2.2 Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR est le niveau minimal de fonds propres que chaque entité et le Groupe doivent détenir en permanence.

Le calcul du MCR s'effectue en trois étapes :

- application d'une formule linéaire simple, en fonction des primes émises et des provisions techniques pour obtenir le MCR linéaire ;
- traitement éventuel du MCR linéaire pour qu'il soit compris entre 25% et 45% du SCR afin d'aboutir au MCR combiné ;
- application d'un plancher absolu dépendant de l'activité pour obtenir le MCR final.

Le MCR des filiales assurantielles du Groupe correspond à la formule linéaire, excepté pour :

- Foyer Santé et Foyer Vie où le plancher à 25% du SCR intervient
- Foyer Réassurance où le plancher absolu du MCR intervient.
- WEALINS où le plafond à 45% du SCR intervient

Calcul du MCR global (montant en k€)	MCR linéaire	SCR	Plafond (45% SCR)	Plancher (25% SCR)	MCR combiné	Seuil plancher absolu du MCR	MCR
Foyer Assurances	64 982	153 994	69 297	38 498	64 982	3 700	64 982
Foyer-ARAG	3 028	9 306	4 188	2 326	3 028	2 500	3 028
Foyer Santé	2 660	13 707	6 168	3 427	3 427	2 500	3 427
Foyer Réassurance	3 878	13 166	5 925	3 292	3 878	3 600	3 878
Foyer Vie	47 779	279 177	125 630	69 794	69 794	3 700	69 794
Raiffeisen Vie	4 254	26 430	11 894	6 608	6 608	3 700	6 608
WEALINS	74 541	138 503	62 326	34 626	62 326	3 700	62 326
GB Life Luxembourg	16 159	17 485	7 868	4 371	7 868	3 700	7 868

Le MCR du Groupe correspond à la consolidation des MCR des entités assurantielles.

Les montants de minimum de capital requis (MCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Minimum de Capital requis (MCR) (montants en k€)	Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	Minimum de Capital requis (MCR)	Ratio des Fonds propres éligibles sur le MCR	Excédent des Fonds propres éligibles sur le MCR
Foyer S.A. Conso	1 432 669	221 912	645,6%	1 210 757
Foyer Assurances	281 445	64 982	433,1%	216 463
Foyer ARAG	15 886	3 028	524,6%	12 858
Foyer Santé	29 185	3 427	851,7%	25 759
Foyer Réassurance	54 401	3 878	1402,6%	50 522
Foyer Vie	418 305	69 794	599,3%	348 511
Raiffeisen Vie	48 996	6 608	741,5%	42 388
WEALINS	210 793	62 326	338,2%	148 466
GB Life Luxembourg	29 827	7 868	379,1%	21 958

E.3 DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE POUR LE CALCUL DU SCR

Il n'est pas fait usage de la faculté prévue à l'article 304 de la directive 2009/139/CE pour le calcul du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 DIFFÉRENCES ENTRE MODÈLE STANDARD ET MODÈLE INTERNE

Foyer a pris la décision de ne pas développer de modèle interne partiel ou intégral pour le calcul de son besoin de capital de solvabilité et applique pour la détermination du SCR la formule standard avec les spécifications et paramètres prévus par l'EIOPA.

E.5 MANQUEMENTS À L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE À L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Aucune non-conformité par rapport aux exigences réglementaires relative au SCR et au MCR n'a été relevée, ni au cours de l'exercice clôturé, ni sur la période du Plan d'entreprise.

Si une filiale du Groupe devait afficher une insuffisance de couverture du SCR ou du MCR, Foyer a mis en place une liste d'actions possibles qui peuvent soit réduire les exigences de capital, soit augmenter les fonds propres disponibles. Cette liste comprend notamment :

- Renforcement des fonds propres
  - par augmentation de capital pour les filiales de Foyer S.A.
  - par émission d'un emprunt subordonné
  - par non distribution de dividendes
- Réduction des exigences
  - par des couvertures financières
  - par de la réassurance
  - par réduction de risque au niveau des actifs

L'exigence de minimum de capital requis au titre du SCR et du MCR étant largement couverte par les fonds propres disponibles, le présent chapitre ne s'applique pas.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe Foyer n'a pas identifié d'autre information importante relative à la gestion du capital du Groupe et de ses entités assurantielles nécessitant une publication dans la présente rubrique.

Annexes – QRT publics

Les QRT publics des différentes entités assurantielles

- Foyer Assurances
- Foyer-ARAG
- Foyer Santé
- Foyer Réassurance
- Foyer Vie
- Raiffeisen Vie
- WEALINS
- GB Life Luxembourg

ainsi que ceux établis au niveau consolidé

- Foyer Groupe

sont à disposition sur le site internet du Groupe.

Les différents montants présentés dans ces QRT sont indiqués en milliers d'euros (k€).